

ETUDE DIAGNOSTIC EN VUE DE LA PROGRAMMATION 2021-2027 FEDER-FSE-IEJ EN OUTRE-MER

CONNAÎTRE
les programmes européens
2014-2020

Phase 1 : Etat des lieux et bilan de la programmation FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 en Outre mer

Synthèse globale

Océan Indien

Antilles Guyane

Benchmark des bonnes pratiques

Phase 2 : Diagnostic en vue de la programmation 2021-2027 FEDER-FSE-IEJ en Outre mer

➔ Diagnostic global

Phase 3 : Préconisations pour une meilleure programmation 2021-2027 FEDER-FSE-IEJ en Outre mer

Rapport global

Océan Indien

Antilles Guyane



JUILLET 2020

AVANT-PROPOS

Rappel du contexte et objectifs de la démarche

Le présent document constitue le deuxième livrable de la mission de coordination générale, dont l'objectif est l'établissement du diagnostic propre aux Régions ultrapériphériques, en vue de la rédaction de l'Accord de partenariat 2021 – 2027. Bien que les projets de règlements ne prévoient plus la réalisation obligatoire d'évaluations ex-ante, la préparation de l'Accord de partenariat et des programmes nécessite l'établissement de diagnostics. A partir des éléments recueillis par les lots géographiques, le CCTP prévoit la mise à jour du « diagnostic outre-mer » de l'accord de partenariat 2014-2020, sur le périmètre 2021-2027.

Ce document pourra, le cas échéant, être utilisé par les autorités de gestion dans la réalisation de leurs propres diagnostics en lien avec leurs stratégies régionales.

Statut du présent document

Même si ce document présente un état de la situation dans les RUP au regard des thématiques visées par les objectifs stratégiques des futurs programmes FEDER – FSE+ 2021-2027, il ne constitue pas un recueil de domaines qui seront éligibles aux fonds européens.

L'éligibilité aux fonds européens sera déterminée par les autorités de gestion qui devront analyser la pertinence de soutenir les besoins prioritaires de leur territoire, au regard des modalités de mise en œuvre et des exigences réglementaires des fonds européens, ainsi que des autres possibilités de financement existantes.

TABLE DES MATIERES

Rappel du contexte et objectifs de la démarche.....	2
Statut du présent document.....	2
Objectif stratégique 1 – Une Europe plus intelligente	5
1.1 La situation globale des RUP françaises	5
1.1.1 Capacité de recherche et d’innovation	5
1.1.2 Numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics.....	7
1.1.3 Croissance et compétitivité des PME	10
1.1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l’esprit d’entreprise ;.....	14
1.2 Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles	16
Objectif stratégique 2 – Une Europe plus verte et plus économe en carbone.....	17
1.1 La situation globale et spécificités des RUP françaises.....	17
1.1.1. Production d’énergies renouvelables, transport et stockage d’énergie	17
1.1.2. Efficacité énergétique	19
1.1.3. Changement climatique, risques.....	22
1.1.4. Gestion de l’eau	25
1.1.5. Economie circulaire	27
1.1.6. Biodiversité	29
1.2 Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles.....	32
Objectif stratégique 3 – Une Europe plus connectée.....	35
1.1 La situation globale des RUP françaises	35
1.1.1. Infrastructures numériques	35
1.1.2. Continuité territoriale et connexion au reste du monde	37
1.1.3. Mobilité durable.....	38
1.2 Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles.....	39
Objectif stratégique 4 – Une Europe plus sociale.....	41
1.1 La situation globale des RUP françaises.....	41
1.1.1. Marché du travail	41
1.1.2. Compétences, formation, apprentissage	45
2.1.1. Inclusion	52
2.1.2. Accès aux soins.....	55
1.2 Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles.....	60
Objectif stratégique 5 – Une Europe plus proche des citoyens.....	63

1.1	La situation globale des RUP françaises.....	63
1.1	Les spécificités à l'échelle des RUP	69

Objectif stratégique 1 – Une Europe plus intelligente

1.1 La situation globale des RUP françaises

Au dernier recensement de 2017, les RUP représentent une population de plus de 2 millions d'habitants et un PIB près de 46,6 milliards d'Euros¹. Leurs potentiels de développement économique font toutefois face à des handicaps permanents et combinés : éloignement des marchés européens, insularité (hormis la Guyane), faible superficie, relief et climat difficiles, dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits ... Ce sont des facteurs inhérents aux régions ultrapériphériques que l'article 349 du TFUE prend en compte et pour lesquels un engagement particulier au niveau communautaire est prévu.

Dans la perspective de la programmation 2021-2027 de la politique de cohésion, l'OS1 prévoit la mobilisation du FEDER en soutien aux écosystèmes de l'innovation et de la R&D, dans la continuité des réalisations initiées sur la période 2014-2020. Dans les RUP, un enjeu particulier est identifié sur les pôles de recherche et d'innovation capables de répondre aux enjeux de développement et aux défis (environnementaux, sociaux, économiques, énergétiques, sanitaires, climatiques) propres à leur territoire et à leur bassin géographique.

Mais les RUP disposent de caractéristiques exceptionnelles porteurs de potentialités spécifiques en matière de recherche et l'innovation. De grandes richesses en termes de biodiversité, d'écosystèmes terrestres et marins et de caractéristiques géographiques en font des lieux clés pour la R&D et l'innovation dans des domaines variés tels que les énergies renouvelables, la pharmacologie ou encore les sciences de l'espace.

Les projets de règlements 2021-2027 envisagent à ce jour² l'organisation de l'OS1 en quatre objectifs spécifiques :

- i) Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
- ii) Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
- iii) Renforcer la croissance et la compétitivité des PME
- iv) Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

1.1.1 Capacité de recherche et d'innovation

A. La situation globale

L'investissement dans la RDI s'est significativement amélioré en France ces 10 dernières années. Dans les RUP néanmoins, les capacités d'innovation apparaissent bridées par **un niveau de dépenses de R&D plus de trois**

¹ Source : Eurostat :

- Population au 1er janvier par âge, sexe et région NUTS 2 – Dernière MAJ : 24-02-2020
- Produit intérieur brut (PIB) aux prix courants du marché par région NUTS 2 – Dernière MAJ : 24-02-2020

² Projets de règlements publiés par la Commission européenne en mai 2018.

fois inférieure à la moyenne nationale : elles représentent 0,6% du PIB des régions ultrapériphériques, contre 2,2% en moyenne au niveau national.

Plus fondamentalement, alors que les régions métropolitaines ont réalisé quelques progrès sur la période 2011-2017 par rapport à l'objectif « Europe 2020 » de 3% de dépense de R&D, les territoires ultramarins enregistrent un léger repli, tant en volume qu'en poids relatif.

Evolution des dépenses de Recherche et développement

	2011				2017			
	DIRDE	DIRDa	Total DIRD	Part dans PIB	DIRDE	DIRDa	Total DIRD	Part dans PIB
Total France	26 426	15 332	41 758	2.0 %	33 034	17 585	50 619	2.2 %
Outre-mer	11	269	280	0,7 %	21	238	259	0,6 %

Source : MESRI – SIES – données INSEE pour le PIB – traitements Teritéo

La faible représentation du secteur de la recherche notamment privée

Ces données traduisent avant tout un **retard important de la recherche privée**. Alors que les entreprises portent deux tiers des dépenses de recherche et développement à l'échelle française, leur poids est inférieur à 10 % dans les territoires ultramarins. Le faible niveau d'investissement du secteur privé renvoie avant tout aux contraintes endogènes importantes qui brident les capacités d'innovation. Elles sont notamment liées à une structuration du tissu productif particulièrement marquée par la forte présence de PME et de TPE, liée à la taille réduite du marché intérieur local, et la difficulté à établir des démarches collectives à l'échelle des filières et/ou secteurs.

Dans une moindre mesure, l'**offre de recherche publique (0,55 points de PIB contre 0,7 points en moyenne française)**, en particulier universitaire, demeure en retrait relatif par rapport à la moyenne nationale. Le manque de connaissance mutuelle entre le monde de la recherche et celui des entreprises reste un constat partagé par la plupart des stratégies régionales d'innovation et schémas régionaux de développement économique.

Un écosystème d'innovation plus faiblement structuré

Le niveau d'innovation technologique reste d'intensité plutôt faible sur les territoires ultramarins, en raison notamment du relatif déficit de structures de transfert de technologie (plateforme, plateaux techniques, centres de transferts...). Les coopérations entre entreprises, et entreprises / centres de recherche sont à renforcer. L'offre de services d'accompagnement public et privée, et la structuration de réseaux régionaux des acteurs de l'innovation ne sont pas optimales, bien qu'elles aient connu récemment des évolutions notables dans le cadre de la génération 2014-2020, à l'appui des stratégies régionales d'innovation.

Dans le classement 2019 des régions du panorama européen de l'innovation Les régions ultrapériphériques françaises, dans leur globalité³, sont classées à la 172ème rang sur 239 régions européennes (groupe «innovateurs modérés»). Elles ont gagné 15 place dans ce classement depuis 2011.

Ces données globales masquent toutefois des différences entre territoires ultramarins, certains écosystèmes d'innovation, tels que celui de la Réunion, témoignent d'un niveau de maturité plus avancé.

³ Ce classement ne propose pas d'analyse détaillée à l'échelle de chaque territoire d'outre-mer.

Les territoires d'outre-mer présentent également de fortes potentialités et atouts sur lesquels s'appuyer :

- **Des centres de recherches nationaux et régionaux performants.** Les grands centres ou instituts de recherche français disposent presque tous d'un ancrage dans les territoires d'outre-mer. Les universités structurent un écosystème de recherche publique et offrent une attache territoriale aux chercheurs et aux étudiants sur certaines thématiques clés de la zone géographique. De plus, une facilité d'accès aux centres de recherche du réseau européen offre un avantage concurrentiel par rapport aux territoires voisins.
- **Faire face aux enjeux de dépendance énergétique.** De par leur éloignement et leur situation insulaire (hors Guyane), les régions ultrapériphériques partagent une ambition d'exemplarité en termes d'efficacité énergétique et exploitation d'énergies renouvelables. Les RUP sont des laboratoires d'innovation pour les ENR (solaire, éolien, exploitation des courants marins, géothermie, biomasse, projets de SWAC ...).
- **Etude et prévention des risques naturels.** Parce qu'ils sont soumis à de fortes pressions environnementales et risques naturels très différents de la métropole (sismologie, volcanisme, phénomènes cycloniques ...), les territoires d'outre-mer sont de précieux sites d'études des phénomènes naturels et d'expérimentation de mode de gestion, de veille et de prévention innovants et performants.
- **Etudier le changement climatique.** Les territoires insulaires sont en première ligne face aux transformations observées en lien avec le changement climatique (amplification des marées, submersion marine, phénomènes cycloniques ...) et leurs centres de recherche disposent à ce titre d'une expertise unique et d'une expérience précieuse pour le reste de la communauté scientifique.

B. Les spécificités des RUP

Les données statistiques du ministère de la recherche sur les effectifs de recherche et des dépenses de R&D ne sont mesurées que de manière agrégée à l'ensemble des régions ultrapériphériques. L'appareil statistique ne permet d'analyser les dynamiques locales spécifiques.

A l'échelle locale, les stratégies régionales d'innovation, datant pour la plupart de 2014-2015, devront être réactualisées dans le cadre de la préparation des futurs programmes pour apporter une vision des spécificités basées sur une analyse locale des besoins et des potentiels.

1.1.2 Numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

A. La situation globale

Achats en ligne, démarches administratives, réseaux sociaux, surf en ligne ou usage professionnel, l'usage du numérique et des nouvelles technologies s'est très largement généralisé en Europe et en France ces dernières années, et les populations d'outre-mer suivent ces évolutions d'usages. En dépit d'un retard de couverture haut débit et mobile de certaines parties des territoires ultrapériphériques (*voir OS3*), les usages numériques progressent fortement. Le degré d'équipement numérique des ménages (dans les quatre DOM « historiques ») est assez proche de celui de la métropole : en 2017 l'enquête de l'INSEE « Technologies de l'information et de la communication » identifie que plus de **sept personnes sur dix dans les DOM disposent d'un ordinateur à**

leur domicile, contre un peu plus de huit sur dix en France métropolitaine⁴. Des retards demeurent sur les catégories sociales à plus faibles revenus, mais aussi sur les populations confrontées à des situations d'enclavement spécifiques (populations situées à l'écart des réseaux routiers, population autochtones de Guyane...)

Un taux d'équipement en progression, mais des inégalités qui persistent.

Plus d'**une personne sur deux** résidant dans une région ultrapériphérique **utilise Internet quotidiennement**. Les **jeunes** sont très largement équipés et disposent majoritairement d'un accès Internet. La fréquence d'utilisation d'Internet demeure plus faible dans les RUP qu'en métropole, mais les évolutions ne marquent pas de décrochage. En revanche, les inégalités face aux usages numériques liées à l'âge et/ou au diplôme sont plus marquées qu'en métropole, attestant de la permanence du risque de fracture numérique.

	2015	2016	2017	2018	2019
France	83%	86%	86%	89%	90%
RUP Fr	70%	72%	71%	74%	79%

Source : Eurostat – « Ménages ayant accès à l'internet à leur domicile »

Des finalités des usages d'internet adaptés aux besoins des usagers ultrapériphériques

Le recours aux services numériques de recherche d'**emploi** est plus élevé en outre-mer qu'en métropole, une performance qui s'explique notamment par l'importance des publics de jeunes actifs. Inversement, le **commerce en ligne est moins développé qu'en métropole**. Seul un tiers des habitants des RUP déclarent avoir effectué un achat sur Internet au cours des douze derniers mois, contre six métropolitains sur dix. Le développement du e-commerce est confronté à trois types de difficultés :

- le coût final des produits grevé par les frais de livraison et les taxes,
- les délais d'acheminement,
- Les limitations de l'offre, certaines plateformes d'achat en lignes françaises et internationales ne livrant pas outre-mer

Le niveau de recours aux **e-services publics et à l'e-administration** se situe dans la moyenne nationale, avec toutefois d'importantes disparités liées à l'âge (si entre 15 et 44 ans la fréquence d'utilisation des services en ligne est sensiblement similaire à la métropole, elle diminue fortement à partir de 45 ans, en lien avec un plus faible taux d'équipement) ou au genre (dans les RUP, les femmes recourent d'avantage que les hommes au services en ligne, avec jusqu'à 12 points d'écart en Martinique).

Des points de vigilance ont été relevés par le défenseur des droits alertait début 2019 sur le risque de **dématérialisation trop rapide des services publics** (objectif 2022) qui ne prend pas assez en compte les spécificités des territoires, en particulier les outre-mer, où l'accès au numérique n'est pas universalisé, ni dans les équipements, ni dans les compétences⁵.

⁴L'accès au numérique pour les ménages des DOM : les jeunes bien connectés, INSEE Focus n°159, paru le 19/06/2019, Ludovic Audoux, Claude Mallemanche (mission appui DOM, Insee)
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4174498>

⁵Rapport – Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics, 14 Janvier 2019, Défenseur des Droits – République Française
<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport-demat-num-21.12.18.pdf>

Des perspectives économiques liées au numérique

S'appuyant sur des infrastructures numériques améliorées, les entreprises du secteur numérique et digital développent des potentiels économiques importants. Dans les RUP de manière générale, les start-ups et filières du numérique se démultiplient (Martinique digitale ou Digital Réunion), bien qu'elles se heurtent régulièrement au manque de qualification des demandeurs d'emplois locaux. Une dynamique de déploiement des services numériques s'accompagne de nombreux recrutements de médiateurs et animateurs capables de conseiller et de former la population à l'usage de ces nouveaux outils.

	2015	2016	2017	2018	2019
France	83%	86%	86%	89%	90%
RUP Fr	70%	72%	71%	74%	79%
Guadeloupe	69%	71%	75%	66%	77%
Martinique	68%	75%	75%	76%	84%
Guyane	72%	57%	74%	64%	85%
La Réunion	72%	75%	65%	80%	75%

Source : Eurostat – « Ménages ayant accès à l'internet à leur domicile »
Mayotte – St Martin : Données non disponibles

Elles permettent de relever quelques spécificités : Guyanais et Réunionnais par exemple **téléphonent** proportionnellement plus par Internet ou conversent par webcam. L'utilisation des **réseaux sociaux** y est également plus forte.

B. Les spécificités des RUP

Les données sur le suivi des usages du numériques sont peu ou pas disponibles sur les territoires de Saint Martin et Mayotte. On peut néanmoins établir des comparaisons entre la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion.

Les investissements conséquents dans la couverture numérique des territoires ont contribué à démocratiser l'accès à internet avec un niveau de croissance encore inférieur mais comparable à la métropole.

En 2017, une enquête de l'INSEE notait que les pratiques des usagers vis-à-vis d'internet en outre-mer étaient

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	France métropolitaine
Part des individus disposant d'un ordinateur à leur domicile (ordinateur fixe, portable, netbook ou tablette)	72%	74%	77%	75%	83%
Part des individus disposant d'Internet à leur domicile	77%	78%	83%	78%	85%
Part des individus s'étant connectés à Internet au cours des trois derniers mois	68%	71%	79%	72%	81%
Part des individus s'étant connectés à Internet tous les jours ou presque	51%	52%	61%	52%	65%

Champ : individus de 15 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire, restreint pour la Guyane aux communes accessibles par la route.

Source : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication 2017 proches de celles des métropolitains :

La Réunion reste à ce jour la région d'outre-mer la mieux équipée en termes de Très Haut Débit. La filière du numérique représente en 2019 jusqu'à 1,4 milliard d'euros, 500 entreprises et plus de 5 000 salariés et l'île est le seul territoire d'outre-mer labellisé « FrenchTech ». Sa position géographique à proximité des marchés africains en développement est un atout pour développer l'activité de la filière dans la zone de l'Océan Indien.

Les usages d'achat en ligne et de démarches en ligne auprès des services publics sont en revanche peu comparables à la métropole car affectés par des facteurs propres à l'outre-mer : éloignement, surcoûts et taxes entravent le développement des pratiques d'achat en ligne, tandis que l'éloignement encourage au contraire l'accès aux services dématérialisés des pouvoirs publics afin de faciliter l'interaction des citoyens d'outre-mer avec l'administration.

	France métropolitaine	La Réunion	Guadeloupe	Guyane	Martinique
Part des individus ayant fait un achat sur internet au cours des 12 derniers mois	61%	35%	37%	37%	39%
Part des individus ayant utilisé Internet pour contacter une administration ou un service public au cours des 12 derniers mois	62%	56%	55%	61%	54%

Source : INSEE – Enquête Technologies de l'information et de la communication, 2017

1.1.3 Croissance et compétitivité des PME

A. La situation globale

Les territoires ultramarins ont connu au cours des 10 années qui ont précédé la crise de 2009 une croissance économique remarquable portée par le secteur marchand. Malgré ce dynamisme, **les retards par rapport aux régions métropolitaines subsistent, le PIB par habitant de l'ensemble des RUP reste nettement inférieur au niveau moyen national** (58 % du PIB par habitant national⁶). **Ces territoires partagent de nombreuses faiblesses économiques communes avec les autres régions françaises** (faible renouvellement de la population active, adaptation au changement climatique, dépendance aux intrants, gestion de l'eau, conflits d'usage du foncier, pression sur les ressources et la biodiversité, etc.) **mais qui les affectent souvent de façon plus aiguë.** Elles présentent de plus certaines particularités qui leur sont propres. Dans un contexte de faibles échanges avec leurs bassins géographiques de référence, les économies des RUP restent centrées sur leur marché intérieur et leur PIB est marqué par un poids élevé de la consommation, une faiblesse des exportations (issues pour l'essentiel des produits de l'agriculture, de l'industrie sucrière, de la forêt et de la pêche) et une importance relative des importations. La consommation finale des ménages et des administrations reste le moteur principal des économies d'outre-mer.

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** représentent une part importante de l'économie française, mais souffrent cependant de difficultés récurrentes en matière d'accès à des financements. La politique de cohésion de l'Union européenne s'engage donc à renforcer leur compétitivité en facilitant la création d'entreprises et l'implantation de PME sur les territoires régionaux, en particulier dans les filières stratégiques, l'économie sociale et solidaire et les domaines innovants. Cette ambition est particulièrement mise en avant dans les RUP,

⁶en 2018, calcul à partir des données Eurostat.

où la majeure partie du tissu économique repose sur des PME ou TPE, qui nécessitent un accompagnement spécifique et adapté aux contraintes propres à leurs territoires.

Les enjeux de compétitivité sont également liés aux spécificités du tissu économique ultramarin, qui est marqué par l'importance du micro-entrepreneuriat : la part des micro-entreprises représente entre 27 et 32 % des entreprises d'outre-mer contre 18,1% du tissu économique français.

	Total (en milliers)	Part des microentreprises (en %)	Part des petites et moyennes entreprises (en %)	Part des entreprises de taille intermédiaire (en %)	Part des grandes entreprises (en %)
Guadeloupe	48,4	31,8	32,8	17,1	18,3
Martinique	50,5	27,6	30,6	24,2	17,6
Guyane	21,3	28,4	37,1	13,9	20,6
La Réunion	104,9	27,0	37,4	17,7	17,9
France hors Mayotte	13 415,8	18,1	28,2	24,7	29,1

La taille réduite des marchés locaux

Les RUP sont globalement confrontées à la taille réduite de leur marché intérieur local et une difficulté qui bride également la capacité à établir des démarches collectives à l'échelle des filières et/ou des secteurs. La dépendance vis-à-vis des importations alimentaires - plus limitée pour la Réunion - et des transferts de revenus freine la diversification des économies qui reposent sur l'exploitation d'un nombre limité d'activités.

L'étroitesse du marché domestique et la dépendance vis-à-vis des ressources énergétiques fossiles et des réseaux de télécommunication pèsent également sur les coûts de production, ce qui limite les capacités de développement endogène et exogène.

Des surcoûts à l'importation et l'exportation liés à l'éloignement

L'économie des RUP est structurellement pénalisée par les surcoûts liés aux transports de biens et de personnes qui alourdissent les échanges avec la métropole et le continent européen.

L'intégration des territoires dans l'économie de leurs bassins géographiques respectifs est quant à elle freinée par des niveaux de vie et à des coûts de production structurellement plus élevés, qui exige d'établir un modèle fondé sur la **compétitivité hors coût**. La compétitivité prix des PME étant structurellement pénalisée par les écarts de standards sanitaires, sociaux, environnementaux avec les territoires voisins.

Les mesures d'aide à l'outre-mer mises en place au cours des dernières années ont favorisé l'investissement des ménages et des entreprises. Les activités tertiaires ont porté la croissance, aussi bien en termes d'emploi que de valeur ajoutée. Les services aux entreprises, les services à la personne et l'immobilier ont été particulièrement dynamiques. De plus les RUP bénéficient avec leur appartenance à l'Union européenne, d'avantages concurrentiels par rapport à leurs voisins au niveau de leur bassin géographique en termes de niveau de qualifications, de potentiel scientifique, d'infrastructures globalement de qualité (port, aéroport, route, numérique).

La disponibilité de foncier à vocation économique en quantité et qualité suffisante constitue également un facteur de fragilité pour les entreprises, dans toutes les phases de leur existence, et quelle que soit leur taille. Enfin, l'accessibilité et les infrastructures de transport demeurent des conditions-clés pour développer les entreprises et faciliter leur insertion économique.

La moindre structuration de l'écosystème de financement à destination des PME

Les entreprises ultramarines rencontrent des difficultés à réaliser et financer des projets d'innovation, compte tenu d'une plus faible structuration et d'une plus grande frilosité du secteur bancaire et des investisseurs privés. Sur la génération actuelle, une dynamique de mise en place d'**instruments financiers notamment soutenus par le FEDER** (Guadeloupe, la Martinique et la Réunion), ont permis de réduire les défaillances du marché et d'améliorer les capacités d'innovation du territoire : des fonds de garantie d'emprunt, des fonds dédiés aux jeunes entreprises innovantes en vue de renforcer leurs fonds propres, des fonds micro-crédit, ou des prêts d'honneur aux jeunes entreprises en complément des prêts bancaires qu'ils ont pu obtenir par ailleurs. Ces outils favorisent les productions endogènes et l'intégration des entreprises dans les marchés régionaux et internationaux.

Pour la génération 21-27, la généralisation de ces outils passe notamment par un renforcement de l'ingénierie et l'expertise locale en financement de l'innovation. Des besoins d'accompagnements importants existent également pour la création d'entreprise, en particulier dans des secteurs innovants, sur des aspects administratifs ou d'ingénierie financière, mais également sur des dimensions législatives plus spécifiques tels que la protection de la propriété intellectuelle, le dépôt de brevet ou les démarches de verdissement de leurs activités.

Les territoires ultramarins disposent également d'atouts et de spécificités sur lesquelles capitaliser pour accélérer leur développement, tels que :

- Une importante **dynamique de création d'entreprise**
- Une bonne **intégration aux dynamiques interrégionales** (les coopérations avec les régions voisines et avec l'international sont très actives : Caraïbes et Etats-Unis pour les Antilles, Madagascar ou pays du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) pour la Réunion)
- Des **potentiels** à exploiter sur des filières à potentiel de développement : activités **touristiques** basée sur le patrimoine naturel et culturel, économie **numérique**, production et stockage d'**énergies renouvelables** ...

C. Les spécificités des RUP

Au-delà de ce constat global, les indicateurs économiques montrent des situations et des dynamiques parfois différenciées.

Si le PIB de la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion tend à l'augmentation sur une dynamique de rattrapage du taux de croissance métropolitain, Mayotte rencontre de grandes difficultés.

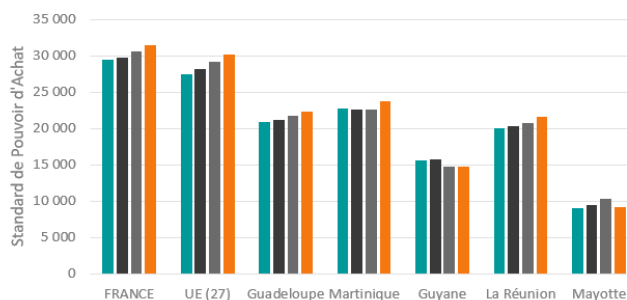
Nota : L'absence de données propres sur Saint-Martin ne permet pas de l'inscrire dans cette analyse de l'évolution du PIB des RUP.

Evolution du PIB par habitant, exprimé en

	2015	2016	2017	2018
FRANCE	29 400	29 700	30 600	31 500
UE (27)	27 500	28 200	29 200	30 200
Guadeloupe	20 900	21 200	21 800	22 300
Martinique	22 800	22 600	22 600	23 700
Guyane	15 600	15 700	14 700	14 700
La Réunion	20 000	20 300	20 800	21 600
Mayotte	9 100	9 500	10 300	9 200

Standard de Pouvoir d'Achat (SPA)

Evolution du PIB régional (SPA par habitant)

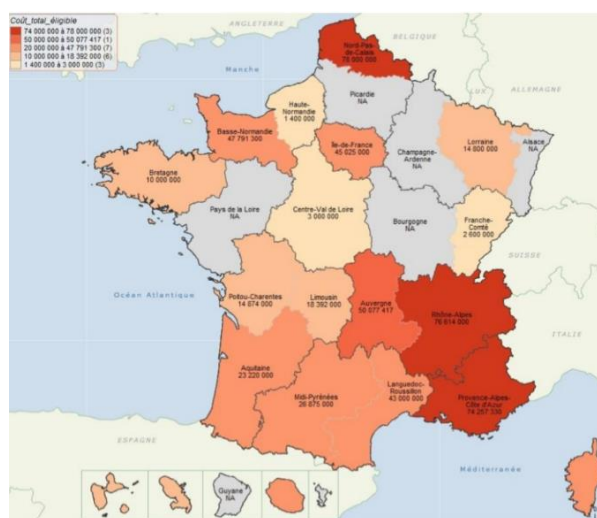


* Source : Eurostat : Produit intérieur brut régional (SPA par habitant) par région NUTS 2⁷ - *Traitement par TERITEO*
St Martin : Données non disponibles

Seules trois des six RUP françaises ont mobilisés des instruments financiers à destination des PME en 2014-2020, ce qui reste très inférieur à la métropole.

Objectif Thématique	Programme FEDER	Coût Total éligible
Compétitivité des PME	Guadeloupe	10 M€
	Martinique	12,4 M€
	La Réunion	30 M€
	Mayotte	/
	Saint Martin	/
	Guyane	/

Source : Rapport d'avancement IF 31 décembre 2018⁸



La dynamique de création d'entreprise reste variable dans le temps et inégale entre les territoires. Elle apparaît très fortement liée à des facteurs structurels et contextuels variables.

⁷Source : Eurostat – PIB régional (SPA par habitant), par région NUTS2 – dernière MAJ 05/03/2020

<https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tgs00005/default/table?lang=fr>

⁸Source : Etat d'avancement des programmes opérationnels - Instruments Financiers – FEDER 2014-2020 – 31 décembre 2018, CGET, 7/06/2019

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/etats-davancement-instruments-financiers-feder>

Évolution des créations d'entreprises

	2017	2016	2015	Variation 2017 / 2016
	nombre			en %
Mayotte	928	797	825	16,4
La Réunion	6 249	6 084	5 873	2,7
Guadeloupe	4 399	4 098	4 081	7,3
Martinique	3 144	3 209	3 127	-2,0
Guyane	1 347	1 505	1 609	-10,5
France	591 267	554 031	525 065	6,7

Données brutes.

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene).

1.1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise ;

A. La situation globale

Les indicateurs statistiques français et européens ne permettent pas d'avoir un suivi propre à chaque territoire ultramarin à ce jour, mais les diagnostics conduits dans le cadre des programmes opérationnels et des Schémas Régionaux d'Innovation témoignent d'une faiblesse globale des infrastructures de recherche (publiques et privées) dans les territoires ultrapériphériques.

Dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds européens, des « stratégie de spécialisation intelligente » ont été établies à l'échelle de chaque territoire et permettent d'orienter leurs investissements sur des modèles de développement économique et les domaines d'innovation les plus adaptés à leurs atouts et leurs contraintes propres.

Déficit de personnel qualifié

La question des compétences en recherche et innovation constitue un enjeu central pour les territoires ultramarins. Le taux de personnes diplômées de l'enseignement supérieur est en constante amélioration (36% de la population active en moyenne dans les RUP en 2018, contre plus de 50 % en moyenne nationale) mais peine à rattraper la moyenne nationale. Cela s'explique en partie par la forte mobilité étudiante vers les universités métropolitaines, qui ne s'accompagne généralement pas d'un retour, du fait des craintes sur d'accès au marché du travail local.

Le développement de compétences, la présence d'expertises et de savoir-faire spécifiques dans de nombreux secteurs d'activités (énergie, pêche, aquaculture, biodiversité, industrie agro-alimentaire, tourisme, télédétection, adaptation des matériaux, services environnementaux, etc.) aident les RUP à se démarquer sur le marché régional à l'échelle de leur bassin géographique propre. Malgré tout, les entreprises du secteur technologique et les pôles d'innovation peinent à recruter et doivent régulièrement s'appuyer sur les compétences issues d'autres territoires.

Développer les compétences en faveur de l'innovation

Les problématiques de recours à des expertises externes et de turn-over brident les capacités d'innovation des territoires. Une majorité d'entreprises ne disposent que de très peu de personnel d'encadrement intermédiaire, ce qui tend à générer un déficit de main-d'œuvre qualifiée pour conduire les processus d'innovation technique et technologique dans les entreprises. Le développement des régions ultrapériphériques, notamment leur développement économique, passe par le développement du capital humain, afin de créer des conditions favorables au développement de l'innovation et d'activités économiques à forte valeur ajoutée.

Encore plus qu'en métropole, la question de la stabilité du capital humain est un enjeu clé pour le développement d'activités scientifiques et technologiques dans les RUP. En l'absence de données régionalisées sur la recherche publique à l'échelle des RUP, il est difficile de quantifier les moyens et le personnel mobilisé, mais les diagnostics réalisés dans le cadre des SRI pointent globalement un déficit du nombre de chercheurs dans les universités ultramarines. Celles-ci sont encore relativement peu développées par rapport à leur équivalent métropolitains et centrées sur la formation.

D. Les spécificités des RUP

Les régions ultrapériphériques enregistrent globalement une forte augmentation du taux de personnes diplômées et dans le domaine de la science et des technologies ces dix dernières années et une dynamique de

Personnes diplômées de l'enseignement supérieur (CTE) et/ou employées dans le domaine de la science et de la technologie (nb en millier / % de la population active)

	2010		2014		2018	
	Nb (millier)	% de la population active	Nb (millier)	% de la population active	Nb (millier)	% de la population active
UE 27	91 968,1	38 %	101 336	41,2 %	110 463	44,2 %
France	14 320,7	41,9 %	16 614	47,5 %	18 054,2	50,5 %
RUP Fr	243,4	28,8 %	294,2	31,9 %	344,2	36 %
Guadeloupe	58,1	30,3 %	60,3	32,9 %	65,2	35,6 %
Martinique	60,4	32,1 %	66	34,9 %	76,9	41,7 %
Guyane	22	27,3 %	27,1	29,5 %	36,1	36,5 %
La Réunion	102,9	26,9 %	126,2	31,7 %	147,8	36,2 %
Mayotte	<i>Non disponible</i>		14,5	24,5 %	18,2	22,5 %

Source : Eurostat – RHST par catégorie et région NUTS 2 – dernière maj 06/03/2020

<https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>

St Martin : données non disponibles

rattrapage de la moyenne européenne semble bien engagée.

1.2 Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles

La loi du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle outre-mer a prévu la mise en place de contrats et plans de convergence et de transformation avec pour but de réduire les écarts de développement persistants avec la métropole.

Ces contrats ont été signés en juillet 2019 pour la période 2019-2022 et concernent 31 collectivités, représentent un engagement de l'État de 2,1 milliards d'euros "pour soutenir des projets structurants", qui viseront notamment à renforcer les capacités des développement économique et d'innovation des territoires ultramarins.

Le livre bleu « outre-mer », qui traduit les engagements de l'exécutif sur le quinquennat prévoit de nombreuses mesures en faveur de la compétitivité et de l'innovation, qui font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des comité interministériels des outres mer. On notera notamment :

- La dépense d'un milliard d'euros du Grand plan d'investissement (GPI) en faveur du développement des outre-mer et la mise en place d'un compteur. Près de 170 millions d'euros pour des projets ultramarins qui concernent en particulier la transition écologique et énergétique, l'aménagement du territoire ou bien encore la formation ont déjà été engagés.
- Afin de faciliter l'accès aux Programme d'investissements d'avenir (PIA), les seuils d'éligibilité des projets ont été diminués pour permettre aux territoires d'outre-mer d'en bénéficier pleinement. Le Gouvernement a décidé de diviser par deux ces seuils au titre de la part régionalisée du PIA, qui sont désormais fixés à 100 000 € pour les projets d'innovation et 500 000 € pour la structuration des filières et l'ingénierie de formation.
- Le lancement en 2020 d'un appel à manifestation d'intérêt spécifique (AMI) d'un montant de 15 millions d'euros dédié au développement et à l'émergence d'innovations pour les outre-mer. Cet AMI permettra de créer des plateformes d'innovation afin de stimuler l'entreprenariat, la créativité et l'innovation en fédérant les acteurs académiques, scientifiques, économiques et territoriaux.
- Le livre bleu repose aussi sur une grande réforme des aides aux entreprises (avec création d'un système unique de zone franche) et sur la création d'un fonds d'intervention économique pour soutenir les initiatives privées d'un montant de 400 millions d'euros.

Objectif stratégique 2 – Une Europe plus verte et plus économe en carbone

1.1 La situation globale et spécificités des RUP françaises

1.1.1. Production d'énergies renouvelables, transport et stockage d'énergie

A. La situation globale

Un objectif d'autonomie énergétique d'ici 2030

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 a fixé aux territoires d'Outre-mer des objectifs ambitieux. Dès 2020, ils doivent atteindre 50% d'ENR dans leurs productions électriques locales et 100% dès 2030.

L'indépendance énergétique est un enjeu stratégique dans les régions insulaires, contraintes d'importer massivement des ressources fossiles (fioul, charbon, carburants). La faible taille des systèmes électriques conjuguée à la non interconnexion des réseaux, induit une plus grande fragilité et nécessite une approche spécifique. Les territoires d'outre-mer disposent néanmoins d'atouts considérables en matière d'énergies renouvelables : solaire photovoltaïque et thermique, biomasse, géothermie, énergies marines renouvelables et présentent, de fait, un mix énergétique original par rapport à celui de la métropole.

En 2017, la production d'énergies renouvelables représentait 27 % de la production électrique des départements et régions d'Outre-mer, 32 % à La Réunion, 20 % à la Guadeloupe, et 7 % en Martinique⁹. Pour la Guyane et Mayotte, la production d'ENR a été estimée en 2015 à 59 % en Guyane, et 5,3 % en Martinique¹⁰.

A l'heure où les territoires d'outre-mer révisent leurs Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), une étude de l'Ademe¹¹ évaluant la faisabilité de l'autonomie énergétique prévue à l'horizon 2030 dans la Loi de transition énergétique de 2015 montre la nécessité d'un développement massif des sources renouvelables. Selon les estimations de l'ADEME, la production annuelle d'électricité à partir d'énergies renouvelables variables représenterait entre 35 et 53% de la production totale en 2030 pour la Guadeloupe et la Réunion et entre 58 et 73% en Martinique en 2030. L'autonomie énergétique ne sera atteignable que s'il y a un effort supplémentaire de maîtrise de la demande d'énergie et une accélération du déploiement des EnR.

L'ADEME a étudié le potentiel d'énergies renouvelables (EnR) disponibles et mobilisables. Un mix électrique 100% EnR adapté aux particularités de chaque territoire est techniquement possible que ce soit à la Réunion, en Martinique ou en Guadeloupe. Cela nécessitera une politique volontariste de maîtrise de la demande

⁹ Source : Synthèse et analyse comparative « Vers l'autonomie énergétique des ZNI » Ademe – Mai 2019

¹⁰ Source : Données SNBC 2018

¹¹ Synthèse et analyse comparative « Vers l'autonomie énergétique des ZNI » Ademe – Mai 2019
<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/vers-autonomie-energetique-zni-010769.pdf>.
Une étude est en cours sur la Guyane.

d'énergie et le recours à d'importantes capacités de stockage permettant le maintien de l'équilibre entre l'offre et la demande.

Les pistes d'accélération du déploiement des EnR

En conséquence, pour atteindre un niveau d'autonomie important (incluant une électrification forte du parc automobile) il sera nécessaire de solliciter de manière très significative les potentiels EnR et de maintenir une politique ambitieuse de maîtrise de la demande énergétique notamment dans les secteurs du transport et du tertiaire, comme l'ont montré d'autres études récentes (MDE et transports) conduites sur l'ensemble des Outre-Mer.

Les nombreux projets locaux dans les domaines du solaire photovoltaïque et thermique, de la biomasse et de la géothermie, de l'éolien, de l'énergie thermique des mers et la technologie Swac de climatisation par les eaux profondes, l'éolien offshore para-cyclonique, la biomasse sont autant d'opportunités qui représentent des atouts pour l'autonomie énergétique.

Pour réussir cette transition, **le développement des solutions de stockage de l'énergie** doivent également être priorisé. Le stockage sous forme d'hydrogène est une des solutions structurantes qui émerge dans les RUP avec des expérimentations en Martinique et en Guyane notamment.

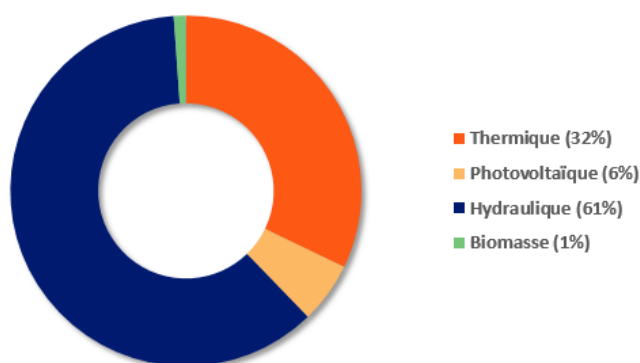
Le développement futur du véhicule électrique dans les territoires outre-mer, inscrit dans les programmations pluriannuelles de l'énergie de chaque territoire constituera un véritable moteur du développement des EnR et de la décarbonation de l'énergie.

B. Les spécificités des RUP

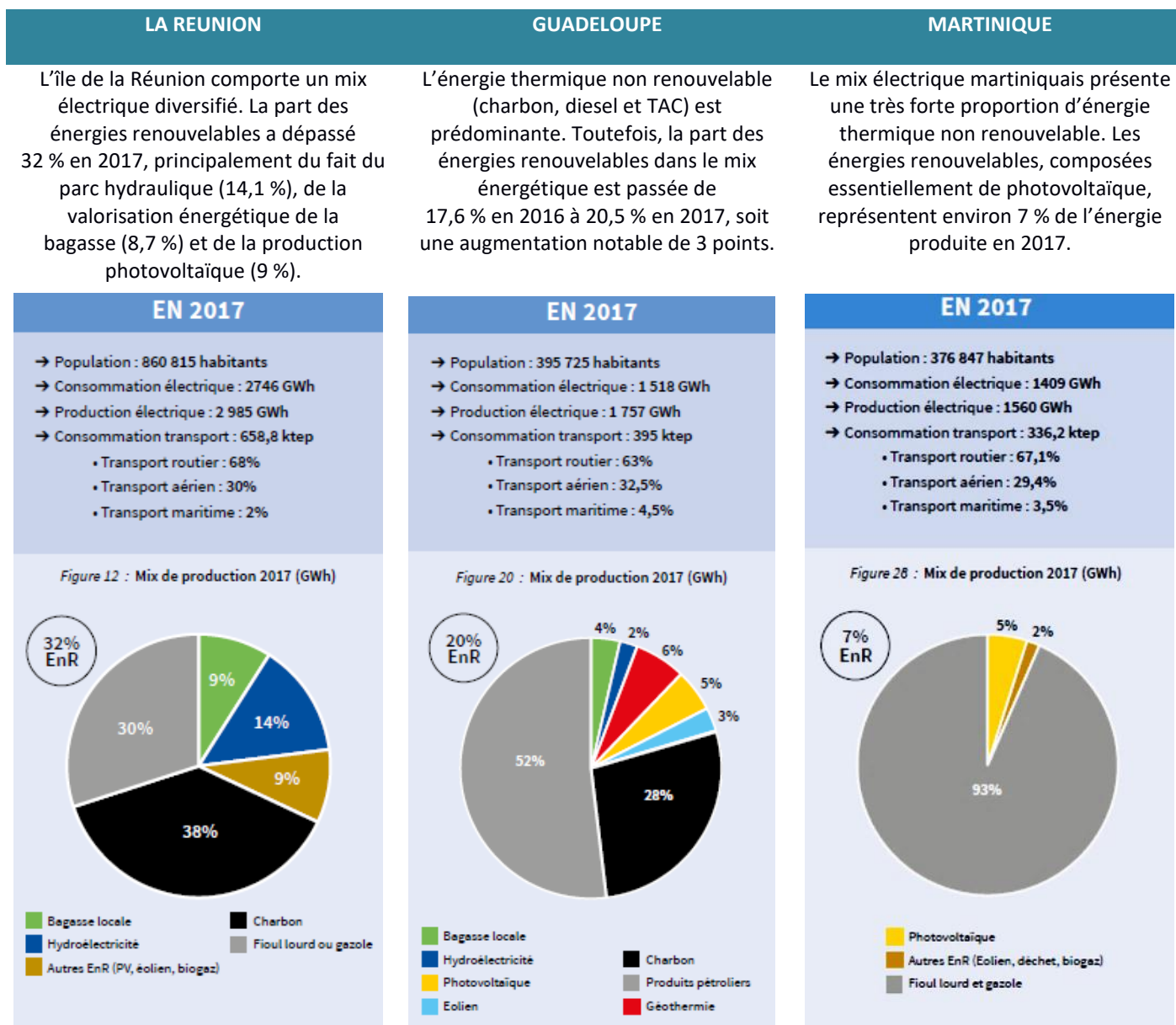
LA GUYANE

Le mix électrique du littoral guyanais présente une très forte proportion d'énergie renouvelable, essentiellement produite par l'usine hydroélectrique de Petit Saut. Cette part renouvelable a représenté 68% du mix en 2017, en augmentation de 13% par rapport à 2016.

Mix de production électrique 2017



Source : EDF - SYSTEMES ENERGETIQUES INSULAIRES GUYANE - BILAN PREVISIONNEL DE L'EQUILIBRE OFFRE-DEMANDE D'ELECTRICITE - 2018



Source : Synthèse et analyse comparative « Vers l'autonomie énergétique des ZNI » Ademe – Mai 2019

Données non connues pour Mayotte et St Martin

1.1.2. Efficacité énergétique

A. La situation globale

La Stratégie Nationale Bas Carbone, mettrait en avant pour 5 des 6 RUP, des émissions d'émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité¹² qui étaient de :

- Production d'électricité : 5,1 MtCO₂eq
- Transports : 4,6 MtCO₂eq

¹²SNBC 2018 – Inventaire CITEPA – Données 2015

- Industrie : 1,4 MtCO₂eq
- Agriculture : 600 ktCO₂eq
- Bâtiments : Non connu.
- Secteur des terres : 4 MtCO₂eq.

Un surcoût de l'énergie qui doit inciter à des actions de maîtrise de la demande d'énergie

Au-delà du contenu carbone, le coût de revient de l'énergie est aussi un élément majeur. Le kilowattheure produit dans les Outre-mer est, selon les territoires, cinq à dix fois plus cher qu'en Métropole. Grâce aux dispositifs fiscaux mis en place, notamment la Contribution aux Charges de Service Public de l'Électricité (CSPE), les Ultramarins peuvent néanmoins payer le courant au même tarif que les consommateurs de l'Hexagone. Autres facteurs différenciants : la situation géographique et le climat. La quasi-totalité des habitants des territoires des Outre-mer (excepté certaines zones de la Réunion) vit sous des latitudes où le besoin de « froid » – issu de systèmes fonctionnant à l'électricité – prime largement sur les nécessités de chaleur. Face à ces problématiques, la maîtrise de la demande en énergie (MDE) est impérative.

Des moyens mis en œuvre pour soutenir les investissements lourds pour réduire la consommation d'électricité

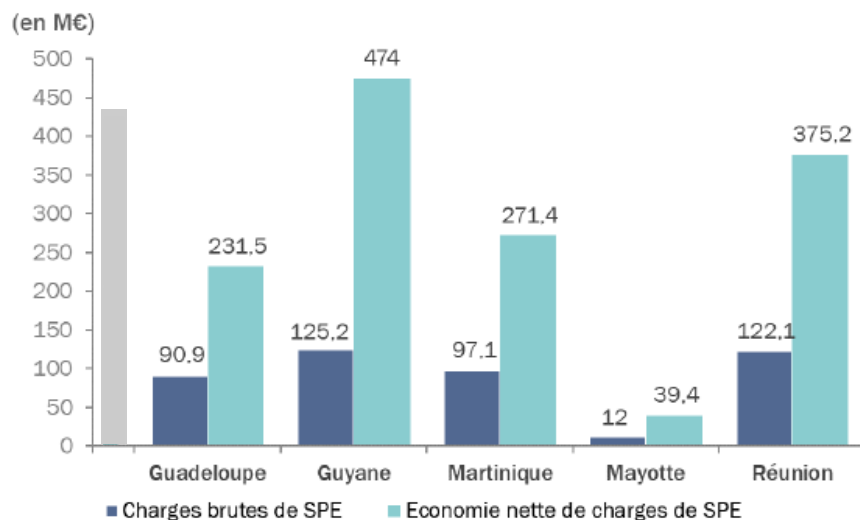
Les territoires ont élaboré des plans de déploiement des actions de MDE qui ont été lancés en 2019. Les actions ciblent, entre autres, les projets d'isolation des bâtiments, l'installation de chauffe-eaux solaires ou de climatiseurs performants. Ces programmes représentent un investissement de 530 millions d'€ sur les cinq prochaines années dans les zones non interconnectées (5 RUP + Corse). Sur la durée de vie des équipements nécessaires, on attend une réduction de 1,4 millions d'€ des charges de service public dans les RUP, qui financent la péréquation tarifaire. Les actions proposées par les différents comités ciblent quatre segments de clientèle : les résidentiels, le tertiaire, les industries et les collectivités. Compte tenu de la part importante de la population dont les revenus sont relativement faibles et pouvant être considérée en situation de précarité, les aides ont fait l'objet d'un ajustement à la hausse à destination de ces publics particuliers. L'accent est mis sur les clients en situation de précarité : 35 % des aides leur sont destinés¹³.

Une fois déployées, les actions ainsi engagées devraient engendrer des économies d'énergie d'environ 757 GWh/an, près de 10 % de la consommation d'électricité de ces territoires. Une baisse de 8 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'électricité est attendue dans les territoires.

B. Les spécificités des RUP

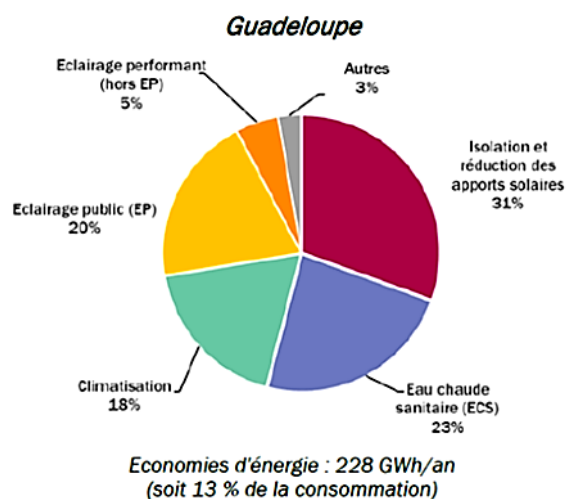
¹³Source : Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 17 janvier 2019 portant décision relative aux cadres territoriaux de compensation pour les petites actions de MDE en Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, à Mayotte et à la Réunion

Répartition par territoire des charges brutes de service public de l'énergie (SPE) et des économies nettes de charges de SPE, pour les actions standard (en M€)

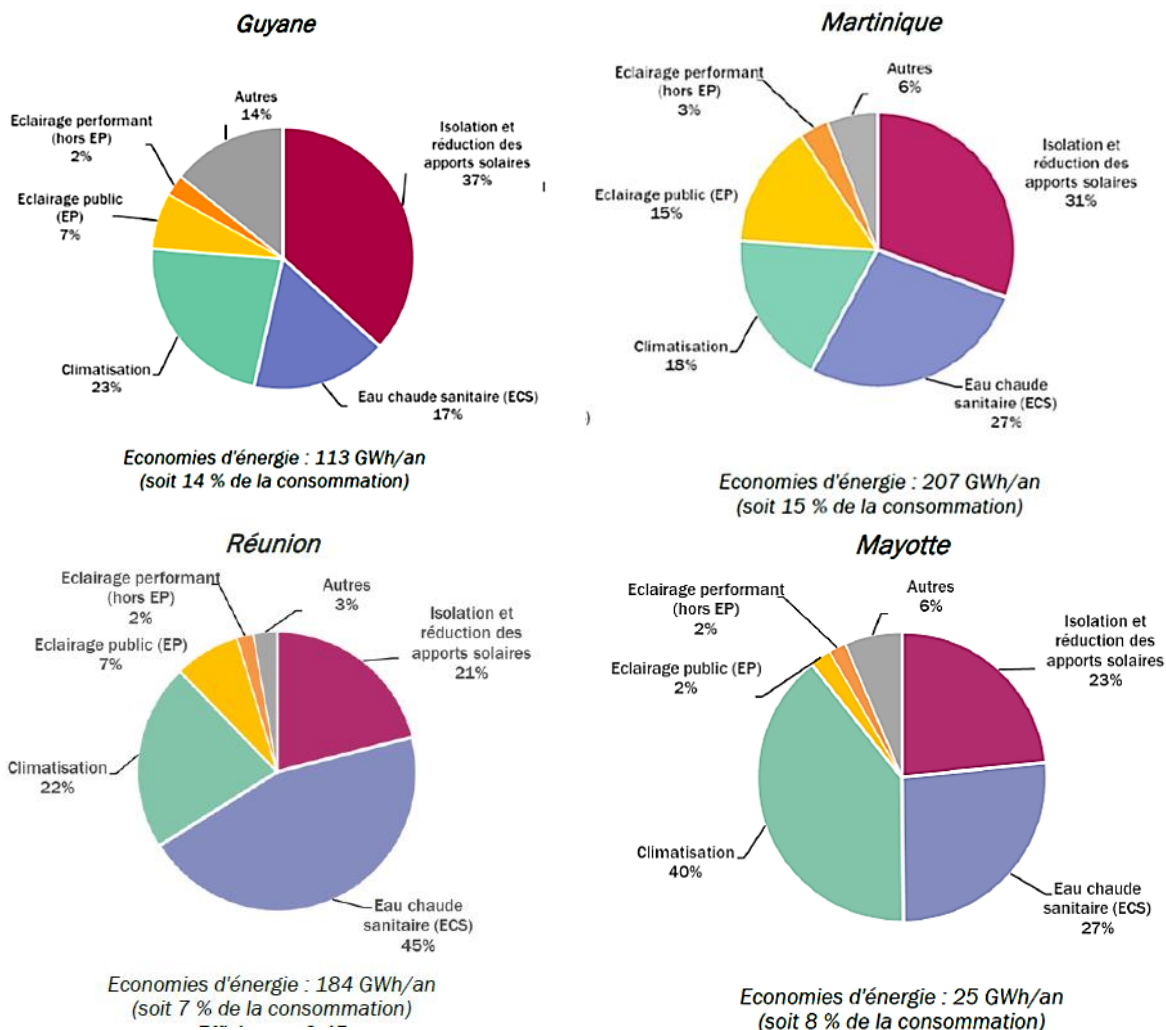


Les graphiques ci-dessous¹⁴ présentent, pour chaque territoire, la ventilation des charges brutes de SPE en fonction de la typologie des actions déployées. Sont également précisés, pour chaque territoire, l'efficacité globale des actions standard du territoire ainsi que les économies d'énergie annuelles générées par la mise en œuvre des dispositifs de MDE.

St Martin : données non disponibles



¹⁴Source : Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 17 janvier 2019 portant décision relative aux cadres territoriaux de compensation pour les petites actions de MDE en Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, à Mayotte et à la Réunion



1.1.3. Changement climatique, risques

Les climats ultramarins sont très différents du climat métropolitain, avec des températures moyennes plus élevées, des régimes de précipitations particuliers et des saisons définies davantage par les périodes de pluies¹⁵. De plus, les Régions ultrapériphériques sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique en raison de plusieurs de leurs caractéristiques communes¹⁶ :

- Une forte exposition aux phénomènes météorologiques et naturels extrêmes (sécheresse, inondation, ouragans, cyclones, glissements de terrain, séismes), rendus plus fréquents par le réchauffement climatique.
- Une biodiversité riche et une haute concentration en espèces endémiques, qui pourraient être menacées par des changements de précipitation et de température, mais aussi par l'introduction ou l'augmentation d'insectes ravageurs et d'espèces invasives.

¹⁵https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2012_OutreMer_WEB.pdf

¹⁶Rapport Impact économique du changement climatique et de l'adaptation dans les Régions ultrapériphériques (juin 2014) :

https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/activity/outmost/doc/impact_climate_change_summ_fr.pdf

- Une inégale disponibilité et qualité de l'eau ainsi qu'une dépendance des ressources en eau qui sont extrêmement sensibles au changement du niveau de la mer (sécheresse et risque d'infiltration d'eau salée combiné au changement de tendance des précipitations annuelles).
- Une concentration de la population, des activités et infrastructures dans les régions côtières, concernées par l'élévation du niveau de la mer et par les risques d'inondations.

Une hausse des températures moyennes au cours des 50 dernières années

L'année 2019 a été la plus chaude jamais enregistrée depuis le début des mesures dans les deux départements français de l'océan Indien, **Mayotte** et **La Réunion**¹⁷. La température moyenne annuelle y a été supérieure de 1,2 °C à la normale de la période 1981-2010. Cette anomalie est nettement au-dessus du précédent record de 2017 (0,9 °C au-dessus de la normale). En **Martinique**, l'augmentation de la température moyenne annuelle est de + 1,47 °C sur la période 1965-2009, soit près du double de la hausse moyenne constatée sur le globe durant la même période¹⁸. La moyenne des températures maximales en Martinique en 2019 a été la plus élevée depuis 1953¹⁹. 2019 est classée au 4^e rang des années les plus chaudes depuis 1955 en Guyane²⁰. Les fluctuations observées en **Guyane** attestent à la fois du changement climatique et de la variabilité climatique naturelle. La température moyenne annuelle est en hausse. L'augmentation est de l'ordre de 0,24 degré par décennie sur la période 1955-2009 soit un cumul de + 1,3 °C. Le réchauffement s'est accéléré sur les dernières décennies²¹. Si en 2019 la température en **Guadeloupe** est restée dans les normes²², d'après les données du GIEC, selon le scénario médian A1B, dans les **Antilles**, les températures moyennes annuelles devraient augmenter de 2°C à 2050 et jusqu'à 2,4°C à 2075²³.

Une élévation du niveau de la mer

En termes d'observation sur la période 1993-2011, le niveau marin a cru dans l'ensemble de l'outre-mer²⁴ : de 0 à 3 mm/an en Martinique et Guadeloupe ; de 3 à 5 mm/an à Mayotte ; de 5 à 9 mm/an à La Réunion. Néanmoins l'élévation du niveau de la mer n'est pas uniquement liée au réchauffement climatique, d'autres paramètres influent naturellement : la salinité, les courants marins, la pression de surface... Enfin, si l'acidification des océans n'est pas liée au réchauffement climatique, il s'agit néanmoins d'une autre conséquence de la quantité croissante de dioxyde de carbone présente dans l'atmosphère. L'acidification a des conséquences importantes sur le fonctionnement et la productivité des écosystèmes marins de l'outre-mer.

¹⁷ <http://www.meteofrance.fr/actualites/78661656-mayotte-et-reunion-2019-annee-la-plus-chaude>

¹⁸ https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2012_OutreMer_WEB.pdf

¹⁹ <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2019/bilan-climatique-outre-mer-2019>

²⁰ <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2019/bilan-climatique-outre-mer-2019>

²¹ [https://www.ecologique-](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2012_OutreMer_WEB.pdf)

[solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2012_OutreMer_WEB.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2012_OutreMer_WEB.pdf)

²² [http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2019/bilan-climatique-outre-mer-](http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2019/bilan-climatique-outre-mer-2019#Guadeloupe)

[2019#Guadeloupe](http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2019/bilan-climatique-outre-mer-2019#Guadeloupe)

²³ [http://www.comite-de-bassin-guadeloupe.fr/consult-](http://www.comite-de-bassin-guadeloupe.fr/consult-2014/sdage/03_Evaluation_impact_changement_climatique_971.pdf)

[2014/sdage/03_Evaluation_impact_changement_climatique_971.pdf](http://www.comite-de-bassin-guadeloupe.fr/consult-2014/sdage/03_Evaluation_impact_changement_climatique_971.pdf)

²⁴ Mesures altimétriques, d'après Planton et al., 2012, [https://www.ecologique-](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2012_OutreMer_WEB.pdf)

[solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2012_OutreMer_WEB.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2012_OutreMer_WEB.pdf)

Selon le Mémoire conjoint des régions ultrapériphériques, en raison de leurs caractéristiques géographiques et climatiques, les territoires RUP constituent des laboratoires sur l'expérimentation de politiques de lutte contre les catastrophes naturelles et les effets du changement climatique²⁵.

Exposition des populations aux risques naturels et climatiques

A l'échelle nationale, les régions les plus concernées sont les territoires ultramarins avec une exposition forte pour plus de 90 % de leurs communes : Mayotte (100 %), Guadeloupe (97 %), Martinique (94 %) et La Réunion (92 %). La situation insulaire en zone tropicale entraîne en effet une très forte exposition aux aléas d'origine météorologique (cyclones et tempêtes)²⁶. La Caisse centrale de réassurance a récemment réalisé, en partenariat avec Météo France, une étude très poussée sur ce sujet qui montre que les aléas climatiques allaient être toujours plus importants et que l'intensité de ces phénomènes serait particulièrement puissante dans le nord des Antilles. Or l'insularité, l'éloignement, la fragilité du bâti et des réseaux sont autant de facteurs de vulnérabilité des territoires.

Les outre-mer s'inscrivent largement dans le cadre national en matière de prévention des risques naturels. Soumises à la réglementation nationale, une large majorité des communes sont dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé ou en cours de révision, à l'exception de Mayotte où subsiste un réel retard.

Les Antilles sont particulièrement exposées au risque sismique. Depuis son lancement en 2007, le « Plan Séisme Antilles » (PSA) a été lancé en 2007. Les différentes phases du plan (2007-2013, 2013-2020) ont permis de réaliser et de conventionner les travaux dans les établissements scolaires, logements sociaux vulnérables et Services Départementaux d'Incendie et de Secours. Pour la troisième phase du plan, les priorités suivantes ont été fixées²⁷:

- Nécessité de réaliser un bilan de la phase actuelle du plan dans le courant de l'année 2020, en concertation avec l'ensemble des acteurs, pour préparer la troisième phase du plan et confirmer l'engagement de l'État dans la durée
- Faire de la mise aux normes parasismiques et de la prévention, une priorité des prochains programmes opérationnels européens 2021-2027
- Renforcer l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités pour accélérer les travaux de confortement parasismique du bâti
- Élaborer des références partagées des techniques et des coûts des travaux parasismiques, afin d'optimiser la mise en sécurité des bâtiments.

En conclusion, il est important de conduire des travaux pour une meilleure connaissance des effets du changement climatique, d'établir des profils de vulnérabilité et de bâtir des programmes d'actions qui doivent permettre de rendre ces territoires plus résilients (population et activités économiques) et de mieux appréhender les services environnementaux.

²⁵https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/memorandum_rup2017_fr.pdf

²⁶<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/impacts-du-changement-climatique-sante-et-societe>

²⁷<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-seisme-antilles-a2859.html>

1.1.4. Gestion de l'eau

A. La situation globale

L'accès à l'eau : un enjeu commun aux RUP

L'accès aux ressources en eau représente un enjeu majeur pour l'ensemble des RUP. Ces territoires font face à des contraintes communes, à la fois géographiques (fort relief, distances entre ressources et consommation...) et climatiques (phénomènes extrêmes, cyclones, épisodes pluvieux, corrosion due au climat et aux sols). Cette question est d'autant plus prégnante pour les territoires connaissant une croissance démographique importante (Guyane, Mayotte) où la population ne disposant pas d'eau potable à proximité est estimée à 20%²⁸. La part de logement sans point d'eau est encore importante : 5,6% en Guadeloupe, 4,9% en Martinique, 17,3% à la Guyane, 1,8% à la Réunion et 30,4 % Mayotte. L'amélioration du réseau et particulièrement son rendement (45% en Guadeloupe, 59% en Martinique) sont en progression depuis 2014. Mais des besoins structurels demeurent non couverts. Ainsi le taux de raccordement à un système d'assainissement collectif pour l'ensemble des outre-mer reste faible : 38% en moyenne²⁹. De fait, la gestion de l'eau constitue un enjeu majeur pour les RUP pour se mettre en conformité avec le droit européen et optimiser les financements en vue de rattraper leur retard structurel.

Des besoins d'équipements importants et une vétusté des infrastructures

Le défaut d'entretien du réseau rend obsolètes les infrastructures et pénalise les performances techniques (qualité de l'eau distribuée, pertes dans les réseaux, épuration insuffisante des eaux usées...). Les faibles taux de facturation ou d'encaissement, les charges de fonctionnement élevées pèsent sur l'équilibre financier de la chaîne de l'eau. Les services compétents manquent aussi parfois de moyens pour assurer une maîtrise d'ouvrage efficace³⁰. De plus, l'eau est souvent chère, voire davantage que dans l'hexagone. Ainsi en 2013, le prix moyen de l'eau était de 5,28 €/m³ en Martinique contre 3,55 €/m³ en métropole³¹. Certains services souffrent d'impayés importants³², du fait de l'incapacité de certains ménages à régler ces factures trop élevées.

Le plan eau DOM : améliorer la gouvernance de l'eau et l'accès à l'eau potable pour tous

Dans de nombreuses communes d'outre-mer, l'accès à l'eau potable est critique. Des plans d'urgence successifs ont été mis en place par le Gouvernement pour répondre temporairement aux situations de crise causées par les événements climatiques extrêmes (sécheresse, cyclone...), le « plan eau DOM » se présente comme le principal cadre d'intervention pour les acteurs de l'eau³³. Ce plan mis en place en 2016 concerne la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin. Il vise à accompagner sur une durée de dix ans les collectivités compétentes dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement. Il affiche plusieurs objectifs :

- Privilégier le niveau de l'intercommunalité pour gérer les services d'eau et d'assainissement,
- Développer les capacités techniques et financières de ces services,
- Donner une priorité à l'amélioration des services d'eau et à l'entretien des installations d'assainissement,

²⁸ <https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-pour-leau-dans-les-departements-et-regions-doutre-mer-et-saint-martin>

²⁹ Note d'avancement de l'Accord de partenariat 14-20 - Le défi de l'accès à l'eau pour tous

³⁰ Livre Bleu Outre-mer, 2018

³¹ Données 2013, Observatoire de l'eau de la Martinique : <https://la1ere.francetvinfo.fr/2015/03/20/prix-de-l-eau-en-france-la-martinique-bat-des-records-240031.html>

³² <https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-pour-leau-dans-les-departements-et-regions-doutre-mer-et-saint-martin>

³³ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/eau-et-biodiversite-dans-outre-mer-ou-en-est>

- Mieux intégrer ces politiques dans les stratégies d'aménagement du territoire.

B. Les spécificités des RUP

Guadeloupe	- La prégnance des enjeux en Guadeloupe conduit le Gouvernement à proposer la mise en place du « plan eau Guadeloupe 2022 » sur le fondement des conclusions d'une mission interministérielle conduite en 2018. Ce plan spécifique s'inscrit dans la logique du plan Eau DOM. Il repose sur une phase d'urgence avec pour objectif la suppression des tours d'eau sous un délai de 24 mois. A l'issue, une seconde phase sera engagée visant le retour à une situation normale de l'eau en Guadeloupe pour tous sous 5 ans, avec un schéma quinquennal d'investissement, le rétablissement d'une gestion durable des services publics d'eau potable et d'assainissement et la clarification de l'organisation de l'eau ³⁴ .
Martinique	- La communauté d'agglomération du Centre Martinique a élaboré un contrat de progrès pour la période 2018-2022, en déclinaison du projet stratégique territorial de la Martinique. Ce contrat est structuré en six axes : clarifier la gouvernance, renforcer le fonctionnement de la régie, maintenir une bonne gestion financière, améliorer la performance technique du service d'eau potable, développer l'accès à l'assainissement et renforcer les services et évaluer la compétence eaux pluviales urbaines. Il comporte 10 indicateurs de performances et 126 indicateurs structurels ³⁵ . - En 2015, 60% des abonnés ne sont pas connectés à l'assainissement collectif.
Guyane	- Avec un volume de 800 000 m ³ /hab/an, la Guyane est classée au troisième rang mondial en termes d'eau douce disponible derrière le Groenland et l'Alaska. Pourtant, on estime entre 15 à 20 % de la population sur le territoire, qui ne dispose pas encore de l'accès à l'eau potable, en particulier pour les populations vivant dans les communes de l'intérieur ou dans des zones d'habitats spontanés (données ARS) ³⁶ .
Réunion	- 50% de la ressource en eau potable provient des eaux souterraines. Les forages se trouvent principalement sur les aquifères littoraux. L'avancée du biseau salé, en raison des intrusions de l'eau de mer dans les nappes phréatiques, constitue déjà une menace avérée. Ce phénomène, en partie dû à une mauvaise gestion de la ressource, risque d'être accentué par la montée de la mer provoquée par le réchauffement climatique. ³⁷ - 52 % des habitants sont alimentés par des réseaux dont la sécurité sanitaire est insuffisante ³⁸ . Un plan d'action pluriannuel pour améliorer la qualité de l'eau du robinet a été initié par l'ARS et la préfecture en 2016, afin de lancer un programme ambitieux de construction d'usines de potabilisation. A l'issue de la phase d'investissement, près de 85 % des réunionnais disposeront d'une eau potable. - 377 650 abonnés aux services d'eau, environ 51 % raccordés au réseau public d'assainissement (valeur non homogène sur l'île) ³⁹ .

³⁴ Livre Bleu Outre-mer, 2018

³⁵ Assises de l'eau, 2018 :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/08/dossier_de_presse_-_assises_de_leau_-_mercredi_29_aout_2018.pdf

³⁶ <http://outremers360.com/politique/eau-en-guyane-trois-ans-apres-le-plan-eau-dom-guyane-les-premiers-contrats-de-progres-signes/>

³⁷ <http://www.outre-mer.gouv.fr/sites/default/files/adaptation.pdf>

³⁸ <https://www.afbiodiversite.fr/actualites/journee-mondiale-de-leau-2019-laces-leau-un-droit-fondamental>

³⁹ <http://www.reunion.gouv.fr/mise-en-oeuvre-du-plan-d-action-pour-l-eau-a-la-a5430.html>

	- 22 unités de potabilisation, environ 7 000 km de canalisation d'eau potable pour une capacité de stockage de 407 000 m ³ ⁴⁰ .
Mayotte	- 1 habitant sur 3 vit dans un logement qui ne bénéficie pas de l'eau courante. ⁴¹ - Suite à la sécheresse sans précédent qui a frappé l'île en 2017 et a conduit notamment à de sévères restrictions d'eau dans le sud de l'île, un plan d'urgence Eau Mayotte a été signé avec l'Etat ⁴² . - Le territoire ne dispose que de 167 km de réseau de collecte des eaux usées ⁴³ .
Saint-Martin	- En 2019 pollution aux bromates en quatre points du réseau de distribution de l'eau potable obligeant la Collectivité de Saint-Martin à interdire temporairement la consommation de l'eau de ville, interdiction levée en décembre 2019.

1.1.5. Economie circulaire

A. La situation globale

Un réel retard dans la collecte et le traitement des déchets

Les territoires ultra-marins, au-delà de leurs propres spécificités, souffrent tous d'un certain retard dans la collecte et la valorisation des déchets. Ceci s'explique par plusieurs raisons : isolement, insuffisance du nombre d'équipements, difficulté en terme de fonctionnement des structures de traitement des déchets du fait notamment des problématiques d'éloignement et d'enclavement des communes isolées (particulièrement en Guyane), étroitesse des marchés, faiblesse des industries locales comme des recettes fiscales, conditions climatiques pouvant limiter les possibilités de stockage et de recyclage de certains matériaux, sols naturellement pollués en métaux lourds rendant la valorisation des biodéchets difficile.

Si la collecte des déchets s'améliore, la performance de la collecte sélective des emballages et papiers reste plus réduite qu'en métropole (+ ou - 30 %, hors Mayotte et St Martin⁴⁴). La collecte sélective en porte à porte des déchets verts et des encombrants a, quant à elle, été déployée auprès d'une majeure partie de la population, en complément du réseau de déchetteries en cours d'installation.

Il existe une pratique quasi-généralisée de la mise en décharge des déchets (à l'exception de la Martinique qui affiche un taux de valorisation des déchets ménagers de 44,4 %⁴⁵, du fait notamment du traitement d'une partie des déchets ultimes par incinération avec valorisation de l'énergie produite). Si certaines filières de valorisation sont présentes, dans les RUP françaises, elles restent insuffisantes et inégalement implantées. Les déchets sont souvent expédiés en métropole, faute de ne plus pouvoir les faire traiter dans les pays

⁴⁰ <http://www.reunion.gouv.fr/mise-en-oeuvre-du-plan-d-action-pour-l-eau-a-la-a5430.html>

⁴¹ Insee, 2017

⁴² <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/preparer-le-plan-durgence-eau-mayotte>

⁴³ Note d'avancement de l'Accord de partenariat 14-20 - Le défi de l'accès à l'eau pour tous

⁴⁴ Rapport 2 – Diagnostic – Propositions d'optimisation des fonds européens pour l'émergence de projets régionaux de gestion des déchets en faveur de l'économie circulaire dans les régions ultrapériphériques – version du 14/06/2019 - EY

⁴⁵ Observatoire des territoires - 2012 – ADEME (enquête ITOMA)

transfrontaliers (hors UE), en vertu du règlement (CE) n° 1013/2006 du 14 juin 2006 réglementant les mouvements transfrontaliers de déchets, ce qui augmente largement les coûts.

La fin de vie programmée des installations de stockage et les risques de contentieux communautaires ont invité au lancement d'une réflexion sur ce sujet, dans certains des RUP.

Une transition vers l'économie circulaire émergente

Pour les territoires d'outre-mer, plus encore que pour les autres collectivités françaises, l'économie circulaire représente une solution pertinente pour économiser les ressources, réduire la pollution, prévenir la production de déchets, collecter et valoriser ceux qui ont été générés tout en créant de la valeur locale et des emplois. La prise de conscience des enjeux de la part des acteurs locaux, mais aussi les évolutions réglementaires : loi de transition énergétique pour la croissance verte, décret « Tri 5 flux », loi NOTRe élargissant le champ de compétences des régions dans le domaine des déchets ... amènent peu à peu vers une transition vers l'économie circulaire.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été entreprises (plans locaux de prévention, Plans Zéro déchets zéro gaspillages, plan d'action outre-mer pour la gestion des véhicules hors d'usage, filière de traitement et de valorisation des déchets « équipements électriques et électroniques » en Guadeloupe, filière locale de recyclage des déchets de plâtre à la Réunion...), soutenues par l'ADEME et les fonds européens.

La mise en place de l'économie circulaire amène au traitement de questions relatives aux contraintes techniques et financières, aux modes de production, de transformation des comportements qui sont souvent spécifiques aux territoires insulaires. Ces expérimentations s'appuient de plus en plus souvent sur les synergies entre les différents territoires (création de plateformes collaboratives inter-acteurs et inter-DOM), notamment pour que les filières REP (Responsabilité élargie du producteur) puissent atteindre la taille critique. Mais les questions de transports et de gouvernance restent souvent des freins majeurs.

Ce déploiement de l'économie circulaire devrait faire l'objet prochainement d'une planification, conformément à la Feuille de route pour l'économie circulaire (adoptée en avril 2018). La récente loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire amène de nouvelles exigences pour lesquels un appui de la puissance publique restera nécessaire.

B. Les spécificités des RUP

	Part des déchets (DMA) valorisés dans les ordures ménagères reçues dans les installations ⁴⁶	Part des déchets mis en décharge ⁴⁷	Quantité de déchets ménagers collectés par habitant ⁴⁸
Guadeloupe	15,5 %	84,5 %	652 kg
Guyane	8 %	92 %	469 kg

⁴⁶Source : Observatoire des territoires - 2012 – ADEME (enquête ITOMA)

⁴⁷ Source : Observatoire des territoires - 2012 – ADEME (enquête ITOMA)

⁴⁸Source : Observatoire des territoires - 2011 – ADEME

Martinique	44,4 %	55,6 %	503 kg
Mayotte	N/A	N/A	N/A
La Réunion	27,1 %	72,9 %	640 kg
St Martin	N/A	N/A	N/A
Médiane France	59,2%	20,5 %	576 kg

1.1.6. Biodiversité

A. La situation globale

Une biodiversité exceptionnelle

Les RUP abritent une biodiversité exceptionnelle, reconnue comme étant d'importance internationale et essentielle à l'équilibre écologique de la planète. Elles représentent près de 80% de la biodiversité européenne. En effet, avec une surface quatre fois et demi plus petite que la métropole, les collectivités d'outre-mer abritent comparativement 100 fois plus de poissons d'eau douce, 60 fois plus d'oiseaux, 26 fois plus de plantes et 3,5 fois plus de mollusques endémiques⁴⁹. Plus de 13 000 espèces endémiques sont recensées, soit plus que dans tout le continent européen⁵⁰. Le milieu marin associé à ces collectivités s'étend sur 11 millions de kilomètres carrés, soit la deuxième zone économique exclusive dans le monde et présente une richesse biologique exceptionnelle. La Guyane est par exemple la région européenne disposant du plus grand massif forestier. Outre la forêt, la biodiversité des RUP est constituée par des récifs coralliens qui rassemblent une part importante des espèces marines et jouent un rôle dans le maintien de l'équilibre du pH des océans. Ainsi Mayotte possède le plus grand lagon fermé au monde⁵¹. Grâce à ses collectivités d'Outre-mer tropicales, la France abrite 10 % des récifs coralliens mondiaux (4e rang avec 55.000 km²)⁵².

Une biodiversité particulièrement menacée

Depuis 400 ans, on recense 60 fois plus d'extinctions globales d'espèces dans les collectivités d'outre-mer qu'en métropole⁵³. D'après la Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), la France figure ainsi parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées : au total, 1508 espèces menacées au niveau mondial sont présentes sur son territoire, en métropole et en outre-mer⁵⁴. Les menaces sont plurielles : urbanisation, exploitation minière et forestière, intensification de l'agriculture, invasion d'espèces exotiques, changement climatique... Ainsi, les coraux sont par exemple menacés à la fois par des phénomènes naturels (cyclones, étoiles de mer, prolifération d'algues), par les activités humaines (tourisme de masse, pollutions, pêche) et par le réchauffement climatique (acidification des océans, augmentation de la température de l'eau)⁵⁵.

Selon le Comité français de l'UICN, 300 espèces représentent une menace spécifique pour la biodiversité ultramarine. Les territoires insulaires d'outre-mer sont particulièrement victimes de ces introductions, de par

⁴⁹ <https://www.onml.fr/articles/outre-mer-des-enjeux-mondiaux-de-preservation-de-la-biodiversite/>

⁵⁰ <http://www.senat.fr/rap/r14-698/r14-6982.html>

⁵¹ Mémoire conjoint des régions ultrapériphériques : https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/memorandum_rup2017_fr.pdf

⁵² <https://la1ere.francetvinfo.fr/chiffres-cles-biodiversite-outre-mer-2018-data-667453.html>

⁵³ <https://www.onml.fr/articles/outre-mer-des-enjeux-mondiaux-de-preservation-de-la-biodiversite/>

⁵⁴ <https://uicn.fr/liste-rouge-mondiale/>

⁵⁵ Biodiversité, les chiffres clés – édition 2018 – ministère de la transition écologique et solidaire : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/actualites/les-chiffres-cles-de-la-biodiversite-edition-2018>

leur fort taux d'endémisme. Selon le rapport de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et de l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB), 60 des 100 espèces les plus envahissantes au monde étaient présentes dans les Outre-mer français en 2016, parmi lesquelles la Liane papillon à La Réunion, l'Iguane vert en Martinique et en Guadeloupe ou encore le Rat noir dans différentes îles⁵⁶.

Enfin, le rapport indique que seuls 29 % des groupes d'espèces dans les Outre-mer sont référencés de façon satisfaisante (données octobre 2018), avec de fortes disparités d'une collectivité à l'autre.

Les dispositifs et outils de préservation et de mise en valeur

Différents outils et vecteurs de prise en compte des impératifs de préservation et de mise en valeur des biodiversités ultramarines ont été ou sont mis en place. Dans chaque territoire, un réseau d'espaces protégés visant à assurer la conservation patrimoniale et la préservation durables des services éco-systémiques rendus par la biodiversité, associant des initiatives de l'État et des collectivités.

Les outre-mer sont les territoires français, proportionnellement à leur superficie, les plus largement couverts en aires protégées :

- Création de 3 parcs nationaux, à La Réunion, en Guyane (le plus grand d'Europe), et en Guadeloupe, ce dernier faisant l'objet d'une extension, y compris en mer ; les parcs naturels régionaux de Martinique et de Guyane ; création des parcs naturels marins contigus de Mayotte et des Glorieuses (Îles Éparses, TAAF).
- Des réserves naturelles nationales, comme le réseau de réserves naturelles en Guyane, les réserves naturelles de Saint-Martin, la réserve naturelle marine de La Réunion;

Certaines aires protégées font l'objet d'une reconnaissance internationale via les inscriptions de l'UNESCO au Patrimoine mondial (Hauts de La Réunion ; projet aux Marquises) et au Programme Homme et Biosphère (Guadeloupe) et de multiples sites sur la liste RAMSAR (zones humides d'importance internationale).

Le plan biodiversité intègre des mesures fortes en outre-mer

Le Plan biodiversité de 2018 intègre des mesures spécifiques aux territoires d'outre-mer qui amèneront à un renforcement de la préservation de la biodiversité sur les territoires. Ces mesures ont été reprises dans le Livre Bleu outre-mer. (cf. partie 1.2 *Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles*)

B. Les spécificités des RUP

Guadeloupe	- La Guadeloupe fait partie des 25 zones présentant l'un des taux de diversité biologique les plus importants au monde, tant par le nombre élevé d'espèces végétales ou animales, que par le taux d'endémisme ⁵⁷ .
------------	---

⁵⁶ <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/actualites/les-chiffres-cles-de-la-biodiversite-edition-2018>

⁵⁷ <http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/des-connaissances/patrimoines-naturels/naissance-dun-archipel/une-biodiversite-exceptionnelle>

	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les 1 800 espèces que compte la flore vasculaire indigène de Guadeloupe, 241 sont endémiques des Petites Antilles et 24 strictement endémiques de la Guadeloupe⁵⁸. - La Guadeloupe dispose de plus de 700 km² de forêts naturelles et semi-naturelles⁵⁹. - 20% de la surface de la Guadeloupe sont des espaces protégés⁶⁰. - Chaque année, les mangroves et herbiers de Guadeloupe séquestrent jusqu'à 205 000 tonnes de CO₂⁶¹.
Martinique	<ul style="list-style-type: none"> - 396 espèces d'arbres, soit 3 fois plus qu'en métropole pour un territoire 500 fois plus petit⁶². - 56 espèces d'arbres sont en danger d'extinction locale (en Martinique) et 12 en danger d'extinction totale (c'est-à-dire non présentes ailleurs dans le monde)⁶³. - 50 % de la surface couverte par la mangrove dans la Baie de Fort-de-France a été impactée suite au Cyclone Dean (2007)⁶⁴. - Les récifs et écosystèmes côtiers protègent naturellement de l'érosion littorale 42 km de route et plus de 10 000 logements⁶⁵.
Guyane	<ul style="list-style-type: none"> - La Guyane est la région européenne disposant du plus grand massif forestier. Elle est couverte de forêt primaire sur plus de 90%⁶⁶. - La forêt tropicale de Guyane s'étend sur 8 millions d'hectares⁶⁷. - 70 à 90% de la biodiversité en vertébrés terrestres de Guyane se retrouvent au sein du Parc amazonien⁶⁸.
Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - 30 % de la flore et 22 % de la faune en voie de disparition⁶⁹. - La Réunion compte 246 espèces endémiques strictes sur 871, soit un taux d'endémisme strict de 28 %⁷⁰. - 131 espèces invasives végétales et 14 animales sont comptabilisées en 2016⁷¹. - Le recouvrement en corail des récifs de La Réunion a continué à diminuer entre 1998 et 2015 (- 12,2 % en moyenne sur les sept stations de suivi)⁷².
Mayotte	<ul style="list-style-type: none"> - 708 espèces végétales indigènes recensées dont 48 sont endémiques de Mayotte⁷³. - Un patrimoine marin hors du commun : 1100 km², c'est la surface du lagon soit quatre fois celle des terres émergées de Mayotte, 195 km de récifs sur 210 km de côtes, 300 espèces de coraux répertoriés, 7,3 km² de mangroves⁷⁴.

⁵⁸https://www.regionguadeloupe.fr/fileadmin/user_upload/301118_DP_Region_ARB_ok.pdf

⁵⁹Idem

⁶⁰Idem

⁶¹<http://www.senat.fr/rap/r14-698/r14-6982.html>

⁶²<http://www1.onf.fr/martinique/>

⁶³Idem

⁶⁴<http://outremers360.com/expertises/expertise-la-degradation-des-mangroves-lexemple-de-la-baie-de-fort-de-france/>

⁶⁵<http://www.senat.fr/rap/r14-698/r14-6982.html>

⁶⁶<https://www.wwf.fr/champs-daction/foret/gestion-durable>

⁶⁷<https://www.cirad.fr/nos-recherches/unites-de-recherche/ecofog>

⁶⁸<http://www.parc-amazonien-guyane.fr/fr/des-connaissances/tresors-de-biodiversite/la-faune>

⁶⁹La Biodiversité à la Réunion, à travers 20 indicateurs, DEAL Réunion : http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_biodiversite_a_la_reunion_2017_deal_web.pdf

⁷⁰Idem

⁷¹Idem

⁷²Idem

⁷³<http://outremers360.com/planete/biodiversite-la-flore-de-mayotte-recensee-par-le-conservatoire-national-botanique-de-mascarin/>

⁷⁴<http://www.aires-marines.fr/L-Office/Organisation/Parcs-naturels-marins/mayotte>

	- Au total, ce sont environ 600 sociétés, 900 emplois et plus de 50 000 personnes qui dépendent à différents degrés des services éco-systémiques des récifs coralliens et écosystèmes associés de Mayotte ⁷⁵ .
Saint-Martin	- Un suivi des populations de deux espèces de mérou (classés sur la liste des « espèces vulnérables » et sur celles « en danger d’extinction d’après l’UICN) a été lancé en 2019 ⁷⁶ . - Avec seulement 90km ² de superficie, l’île possède 16 lagons. Ainsi, ces sites naturels servent d’habitats à de nombreuses espèces. Les inventaires réalisés ainsi que les études scientifiques effectuées, recensent, pas moins de 171 espèces dont 30 étant considérées comme rares ou menacées ⁷⁷ .

1.2 Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles

La loi de programmation relative à l’égalité réelle Outre-mer du 28/02/2017, et particulièrement ses contrats de convergence qui regroupent dans des documents uniques de planification l’ensemble des politiques sectorielles de l’État pour leur donner un horizon commun à 10 ou 20 ans, est un élément fort de la politique en faveur de la convergence de RUP avec les régions européennes pour résorber les écarts de développement entre les RUP et les régions européennes.

La Trajectoire Outre-mer 5.0, feuille de route pour les Outre-mer lancée le 8 avril 2019, issue des Assises de l’Outre-mer, se décline à travers cinq grands objectifs “zéro”.

- **Zéro déchet, pour économiser et préserver les ressources des territoires.** Cet objectif se concrétise notamment à travers le plan d’action pour résorber le stock de véhicules abandonnés dans les territoires.
- **Zéro carbone, pour développer les énergies renouvelables en Outre-mer.** La mise en œuvre de cet objectif passera par la conversion des centrales électriques à charbon en Guadeloupe et à la Réunion.
- **Zéro intrant chimique vise à réduire l’utilisation de produits chimiques dans l’agriculture**, et ainsi à mieux protéger les populations.
- **Zéro exclusion, pour lutter contre toutes formes de discrimination et d’inégalité.**
- **Zéro vulnérabilité, pour lutter au mieux contre le changement climatique et les risques naturels** qui en découlent. L’objectif “zéro vulnérabilité” se réalise notamment à travers l’adaptation des bâtiments aux normes anticycloniques et antisismiques.

Transition énergétique : La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 a fixé aux territoires d’Outre-mer des objectifs ambitieux. Dès 2020, ils doivent atteindre 50% d’ENR dans leurs productions électriques locales et 100% dès 2030.

⁷⁵<http://www.senat.fr/rap/r14-698/r14-6982.html>

⁷⁶ <https://la1ere.francetvinfo.fr/biodiversite-est-protection-especes-menacees-outre-mer-801691.html>

⁷⁷ http://www.com-saint-martin.fr/ressources/POLITIQUE_ENVIRONNMENTALE_DE_SAINTE-MARTIN.pdf

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 dans tous les secteurs d'activité et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Cette stratégie et les budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

Les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), outils de pilotage de la politique énergétique ont été créées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Les zones non interconnectées disposent de leur propre programmation pluriannuelle de l'énergie. Ces PPE en cours de révision, s'appliqueront sur la période 2019-2028.

Risques :

En février 2020, la ministre des outre-mer a fait une déclaration au sénat, sur les risques naturels majeurs outre-mer, annonçant

- La préparation d'un projet de loi sur les risques majeurs ;
- Le renforcement de la démarche d'amélioration de la connaissance, de la prévention et de la gestion du risque sismovolcanique à Mayotte ;
- La dynamisation du plan Séisme Antilles ;
- Le renforcement du pilotage de la lutte contre les sargasses ;
- Le développement de la culture du risque, en lançant une campagne d'information d'envergure.

Biodiversité : La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Ce plan biodiversité du 4 juillet 2018 vise à mettre en œuvre cet objectif, mais aussi à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité qui court jusqu'en 2020. Il a vocation à renforcer l'action de la France pour sa préservation et, en allant plus loin, à mobiliser des leviers pour la restaurer et la reconquérir lorsqu'elle est dégradée. Ce plan prévoit des mesures génériques à l'ensemble du territoire français – dont la plupart concernent donc l'outre-mer – ainsi que des mesures spécifiques aux territoires ultra-marins. La plupart de ces mesures ont été reprises dans le Livre Bleu Outre-mer

Le Plan prévoit :

- La création de 50 aires terrestres et marine éducatives et pédagogiques et deux réserves naturelles afin de renforcer le réseau d'aires protégées dans les territoires ultramarins.
- un objectif de protection de 100 % des récifs coralliens français à l'horizon 2025, avec un objectif intermédiaire de 75 % en 2021.
- D'ici 2020, des plans nationaux d'actions multi-espèces ou habitats seront élaborés pour les espèces les plus en danger, en particulier dans les territoires d'outre-mer.
- Proposition aux partenaires du plateau des Guyanes (notamment Brésil, Surinam et Guyana) la mise en place d'une Conférence annuelle à haut niveau pour la préservation de la biodiversité amazonienne et des services écosystémiques associés.

- Renforcement de la dynamique de réalisation d'Atlas de la biodiversité communal ou intercommunal, grâce notamment à la constitution avec les collectivités volontaires d'agences régionales de la biodiversité. L'importance spécifique des territoires d'outre-mer est bien identifiée. Le livre bleu des assises de l'outre-mer vise comme objectif la couverture de l'ensemble des outre-mer à terme.
- Installation par l'Agence française pour la biodiversité, en Guyane d'un service de valorisation économique de la biodiversité.
- Lutte contre les pressions, avec interdiction d'ici 2020 de l'utilisation de plantes reconnues comme invasives dans tout aménagement public.
- Actions de prévention et actions exemplaires de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Mesures de lutte contre les pollutions visant notamment à décliner l'objectif « Zéro plastique dans les océans en 2025 », ...

Plan Eau : Dans de nombreuses communes d'outre-mer, l'accès à l'eau potable est critique. Si les plans d'urgence mis en place par le Gouvernement peuvent répondre temporairement aux situations de crise causées par les événements climatiques extrêmes (sécheresse, cyclone...), c'est le « plan eau DOM » qui doit être le cadre incontournable de l'intervention des acteurs de l'eau.

Le « plan eau DOM » s'inscrit dans les Assises de l'eau, autour de 3 axes de progrès :

- La réduction des fuites d'eau ;
- L'amélioration de la qualité de service aux usagers ;
- Le renforcement de la confiance des usagers envers leurs services publics d'eau et d'assainissement.

Le « plan eau DOM » accompagne les collectivités de Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement, notamment par un renforcement de leurs capacités techniques et financières.

Les déchets et l'économie circulaire : la Loi NOTRe du 7 août 2015 permet d'étendre les champs de compétences des Régions pour la prévention et la gestion de déchets par la création d'un Plan régional de gestion et de prévention des déchets d'une durée de 6 ans et d'un SRADDET. La Feuille de route pour l'économie circulaire (avril 2018) liste les opérations pour permettre la transition vers un modèle d'économie circulaire. Elle présente 50 mesures ciblant les différentes échelles d'actions : les citoyens et consommateurs, les collectivités locales, les entreprises, l'État et les acteurs publics. Les principaux objectifs sont de : produire mieux avec moins de ressources non renouvelables ; incorporer plus de matière première recyclée ; créer des emplois et inciter à une montée en gamme et une différenciation des produits par une meilleure performance environnementale.⁷⁸ La récente loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire s'articule autour de quatre grandes orientations : renforcer l'information du consommateur, lutter contre le gaspillage pour préserver les ressources naturelles, mobiliser les industriels pour transformer les modes de production, ainsi qu'améliorer la collecte des déchets et lutter contre les dépôts sauvages.

⁷⁸

circulaire.

MTES, 2019, 50 mesures pour une économie 100%

Objectif stratégique 3 – Une Europe plus connectée

1.1 La situation globale des RUP françaises

1.1.1. Infrastructures numériques

A. La situation globale

Assurer la continuité territoriale numérique est un enjeu essentiel pour porter l'amélioration de l'accès et l'usage des TIC et répondre à la pression démographique, l'impératif de développement économique et d'efficacité des services publics (notamment en termes de santé et d'éducation). C'est aussi un levier indispensable pour assurer la continuité des services et des échanges avec la métropole et l'Europe.

Par ailleurs, l'éloignement du territoire européen, où se trouvent les principaux nœuds internet mondiaux, entraîne des besoins croissants en bande passante internationale et des surcoûts pour les opérateurs internet, répercutés sur les usagers.

Dans les RUP, le déploiement du très haut débit (Réseaux de Nouvelle génération délivrant des vitesses descendantes à 30Mbps ou davantage) a révélé d'importants besoins d'investissement publics pour pallier les défaillances du marché couvert par les investisseurs privés (zones blanches). Dans ce cadre, le FEDER est intervenu en priorité sur les projets de déploiement (FttH, FttB et FttO) couvrant un maximum de sites prioritaires d'intérêt économique et public (PME, hôpitaux, centres de recherche, universités, établissements d'enseignement...).

Le déploiement du Très Haut Débit a connu des progrès particulièrement importants à La Réunion, bénéficiant du concours des opérateurs privés. L'île est en passe de devenir la première région de France intégralement fibrée d'ici fin 2021, avec trois câbles sous-marins (bientôt quatre) qui la relie au monde.

Le développement des infrastructures nécessaires a été plus lent sur les autres territoires et a nécessité une adaptation des pratiques et des formations à ces nouveaux usages. En Martinique par exemple, face au fort investissement public pour atteindre la couverture totale du territoire en très haut débit, la direction régionale de Pôle Emploi a ouvert un centre de formation spécialisé pour l'installation et l'entretien de la fibre optique.

Les efforts de montée en gamme de l'infrastructure constituent un besoin fort pour la future génération.

Augmenter les capacités du Haut Débit

Dans l'attente d'une capacité de déploiement de la fibre sur l'ensemble des territoires, un enjeu de sécurisation et amélioration de la qualité des réseaux Haut Débit est identifié sur les territoires pas ou peu desservis par la fibre. L'introduction du VDSL notamment permet de couvrir les zones blanches les plus mal desservies et de faire monter la capacité de débit des réseaux de la manière la plus efficace en maintenant un coût raisonné pour les utilisateurs.

Les importants investissements engagés sur cette génération ont permis de réaliser des progrès importants en référence à cet objectif.

Les réseaux mobiles

Le déploiement de la 4G se fait dans les outre-mer avec un certain retard par rapport à la métropole mais contribue fortement à démocratiser l'accès à Internet sur ces territoires. La majorité des individus sont équipés de téléphones portables permettant d'accéder à internet et c'est parfois le seul appareil à leur disposition dans le foyer.

Depuis 2016, la plupart des opérateurs mobiles ont entrepris de déployer la 4G dès l'attribution de leurs fréquences et ils proposent aujourd'hui des taux élevés de couverture des zones géographiques les plus peuplées dans les régions ultrapériphériques. De manière générale, le rattrapage des taux de couverture des territoires ultrapériphériques est bien engagé, et les opérateurs privés mobilisés.

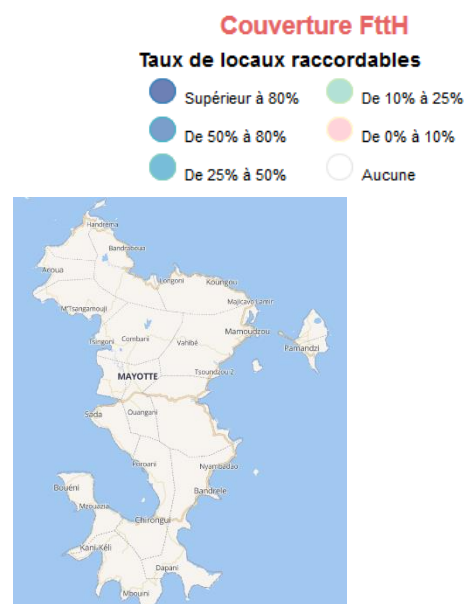
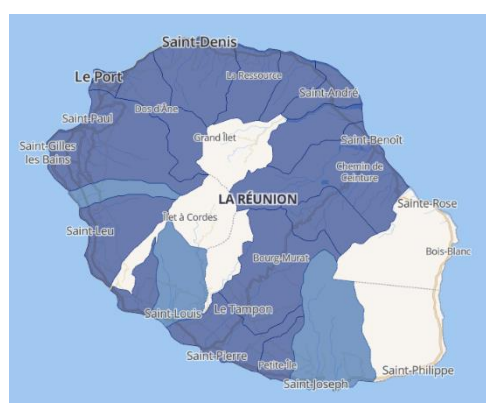
La qualité du service téléphonique peut être variable selon le niveau de déploiement de la 4G et le déploiement de celle-ci permet à certains opérateurs de faire la différence sur les services mobiles data qu'ils proposent à leurs clients. Ainsi, certains opérateurs offrent des niveaux de débit élevés, parfois davantage que ceux relevés en métropole⁷⁹. Les réseaux mobiles 4G et les futurs réseaux 5G s'affirment ainsi comme une solution complémentaire d'accès aux réseaux, sur les zones présentant des contraintes de déploiement fortes du réseau fibré.

B. Les spécificités des RUP

La forte inégalité des populations ultrapériphérique face à la fracture numérique est une réalité propre aux territoires fortement éloignés des réseaux métropolitains et continentaux, ce qui exclut une partie de la population, notamment les plus démunis de l'accès aux services numériques.

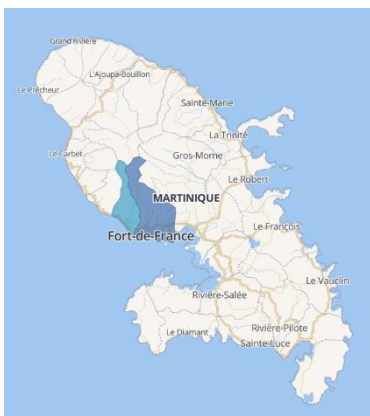
Cartes des déploiements fibre, données au 31 décembre 2019

*Source : ARCEP – Les cartes de déploiement de la fibre.
Dernière mise à jour le 5 mars 2020, données au 31 décembre 2019

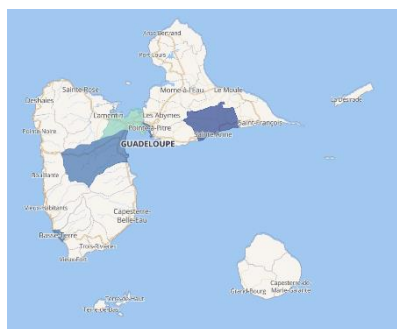


⁷⁹ Couverture mobile Outre-Mer – Arcep, 10 juillet 2018 – Données open data monreseaumobile.fr
<https://www.arcep.fr/actualites/les-communiqués-de-presse/detail/n/couverture-mobile-outre-mer.html>

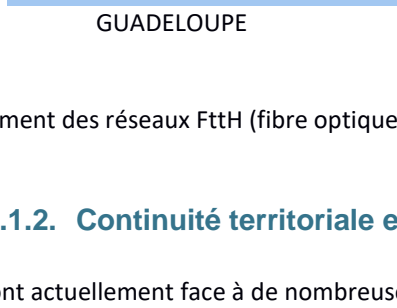
LA REUNION



MARTINIQUE



GUADELOUPE



MAYOTTE



GUYANE



SAINT MARTIN

Le déploiement des réseaux FttH (fibre optique) jusqu'à l'abonné est documenté par l'Arcep au niveau français.

1.1.2. Continuité territoriale et connexion au reste du monde

Les RUP font actuellement face à de nombreuses restrictions : inadaptation du Réseau Transeuropéen RTE-T en particulier des autoroutes de la mer, exclusion des corridors prioritaires et notamment du corridor Atlantique, du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), du concept de navigation à courte distance et impossibilité d'octroyer des aides d'Etat pour les liaisons avec des pays tiers...

Or, en matière d'infrastructures tant aéroportuaires que portuaires, même si des progrès notables ont été accomplis. Un retard d'équipement reste à combler. Les infrastructures de transport doivent demeurer une priorité. Le développement des outre-mer passe par un déploiement et une mise à niveau de l'ensemble des infrastructures afin de favoriser la continuité territoriale, le désenclavement et la pleine inclusion des RUP français dans les flux mondiaux.

Les infrastructures portuaires nécessitent des investissements pour capter des flux internationaux en plein essor. Dans les îles encore très dépendantes des importations, 99 % de l'entrée des marchandises se fait par les ports. Le commerce de marchandises nécessite des lieux de transbordement et d'éclatement des marchandises. La stratégie nationale portuaire de 2016 vise à faire des ports maritimes ultra-marins un puissant levier au service de l'économie et de la desserte des territoires. Elle appelle, entre autres, les ports ultra-marins à moderniser et à développer leurs infrastructures pour s'adapter à la taille croissante des navires, et à améliorer leur compétitivité. Ces opérations visent à mieux insérer les RUP dans leur espace régional, notamment en développant le trafic de transbordement de conteneurs, en améliorant les conditions de

déchargements de marchandises, en augmentant les capacités d'accueil, en aménageant et en équipant les espaces situés à proximité.

Si les infrastructures portuaires ont déjà fait l'objet d'investissements en raison de leur rôle de poumon économique des RUP, il convient de poursuivre ces investissements en vue d'insérer les ports des RUP dans leur bassin régional, de répondre aux exigences de performance et de compétitivité face à l'évolution du commerce maritime international et à la concurrence des ports étrangers. Par ailleurs, l'importance du tourisme pour ces territoires et le développement des croisières entraînent des améliorations dans les gares maritimes et aux abords urbains des ports.

Les aéroports, sont eux, les portes d'entrée principales des voyageurs et garantissent les échanges avec le continent européen et le reste du monde. Dans une perspective d'augmentation de la demande et de modernisation des flottes, d'importants investissements (projets d'équipement spécialisés nécessaires à l'exploitation efficiente et sécurisée des infrastructures, projets d'extension ou de rénovation) sont essentiels pour le désenclavement, la continuité territoriale et le développement des territoires ultramarins.

1.1.3. Mobilité durable

A. La situation globale

Si les **infrastructures routières** ont également fait l'objet d'investissements au cours des anciennes programmations, les contraintes climatiques majeures associées à la croissance continue des déplacements nécessitent des efforts d'amélioration, de décongestion et de sécurisation des déplacements.

Les transports représentent dans la plupart des DOM près de 70 % de l'énergie finale consommée⁸⁰. Alors que la **part modale des transports en commun** dans les déplacements domicile – travail est de 15 % en moyenne en Métropole, elle oscille dans les outre-mer entre un minimum de 3% en Guyane et un maximum de 9% en Martinique. L'amélioration de l'impact transport en termes de consommation énergétique est un des leviers forts pour atteindre l'indépendance énergétique du territoire. L'objectif est non seulement de faire **baisser la part modale de la voiture individuelle** mais également de baisser la consommation d'énergie fossile dans le secteur des transports grâce à une amélioration de l'offre en transport en commun, le développement des modes doux et la promotion de la mobilité électrique en fonction de l'évolution du mix énergétique.

Malgré des efforts récents, notamment via le soutien du FEDER, l'offre de services de transport collectif reste encore peu diversifiée. Des projets visant à **l'amélioration du maillage de ces transports en commun** (projets de transports collectifs en site propre) sont encore à prévoir dans certains territoires. Par ailleurs, les **offres de transport alternatif** telles que les navettes fluvio-maritimes, les plateformes dématérialisées de mobilité partagée et d'intermodalité, les aires de co-voiturage... doivent être développées pour désengorger les axes routiers de certaines RUP (Guadeloupe, Martinique, Mayotte en particulier), réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer l'accessibilité interne pour désenclaver certains territoires ou surmonter les difficultés liées au contexte archipélagique.

Il convient toutefois de noter que chaque RUP a adopté ou est en cours d'adoption de schémas/stratégies sur l'offre de transport à l'échelle intercommunale ou régionale.

⁸⁰<http://www.outre-mer.gouv.fr/la-transition-energetique-outre-mer>

B. Les spécificités des RUP

Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%) 2016	
Guadeloupe	6 %
Guyane	2,8 %
Martinique	8,2 %
Mayotte	Non disponible
Réunion	5,8 %
St Martin	Non disponible

Alors que la **part modale des transports en commun** dans les déplacements domicile – travail est de 15 % en moyenne en Métropole, elle oscille dans les outre-mer entre un minimum de 2,8 % en Guyane et un maximum de 8,2 % en Martinique.

Source : Observatoire des territoires - Insee, RP 2006-2011-2016

Evolution de la part des trajets domicile – travail en voiture entre 2011 et 2016 (%)	
Guadeloupe	2,4 %
Guyane	3,7 %
Martinique	1,7 %
Mayotte	Non disponible
Réunion	1 %
St Martin	Non disponible

Alors que l'**évolution de la part des trajets domicile – travail en voiture** est de 0,6 % au niveau français, les RUP enregistrent les plus fortes progressions des trajets domicile – travail en voiture.

Source : Observatoire des territoires - Insee, RP 2006-2011-2016

1.2 Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles

La révision de la Stratégie nationale portuaire : Suite au comité interministériel de la mer de novembre 2018, l'Etat a entrepris à partir de 2019, la révision de la stratégie nationale portuaire, dans laquelle les Outre-mer sont intégrés.

Concernant les Outre-mer, les orientations suivantes ont été annoncées :

1. Penser les Outre-mer au sein de leur bassin maritime : Il s'agit de penser et définir un contexte régional où pourrait se déployer un avenir commun pour les territoires d'Outre-mer et la France avec l'élaboration de deux « Stratégies régionales Outre-mer » Indopacifique et Atlantique.
2. Soutenir les filières économiques maritimes locales.
3. Renforcer les moyens d'action de l'État dans la réponse aux crises en Outre-mer.

La loi d'orientation des mobilités a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

1. Investir plus et mieux dans les transports du quotidien : L'État programme 13,4 milliards d'euros d'investissements dans les infrastructures de transport d'ici 2022 et 14,3 milliards pour la période 2023-2027. Les 3/4 des investissements pour les transports d'ici 2022 sont consacrés au ferroviaire. Les investissements sont réorientés en faveur des transports du quotidien.
2. Faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer : la loi favorise notamment le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle proposées sur 100 % du territoire par les collectivités, grâce à des outils plus simples, moins coûteux, et mieux adaptés à leurs besoins, qu'elles pourront maintenant mettre en place : covoiturage, transport à la

demande, navettes autonomes, etc. Elle facilitera également l'accélération du développement des solutions innovantes de mobilité.

3. Engager la transition vers une mobilité plus propre : Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'objectif d'une neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050 est inscrit dans la loi. Cet objectif s'accompagne de l'interdiction des ventes de voitures à énergies fossiles carbonées (essence ou diesel) d'ici 2040. Un plan vélo est mis en œuvre, avec l'objectif de tripler la part modale du vélo d'ici 2024. Un fonds vélo est créé pour lutter contre les ruptures de pistes cyclables, généraliser le marquage des vélos contre le vol... Le texte favorise, en outre, le déploiement des véhicules électriques et fixe l'objectif de multiplier par cinq les bornes de recharges publiques d'ici 2022.

Objectif stratégique 4 – Une Europe plus sociale

Préambule : Le recueil et l'analyse de données récentes sur les questions propres à l'OS4 (santé, précarité, éducation, ...) se heurte à des difficultés majeures. Sur ces sujets, les définitions et les méthodologies sont très variables selon les territoires, limitant les possibilités de comparaisons. La plupart des données présentées ci-après sont issues d'Eurostat, le service de statistiques portée par l'Union Européenne. Une des échelles d'analyse principales est celle des NUTS 2, qui correspond pour la France aux régions et départements d'Outre-Mer. Les données issues d'Eurostat pour les RUP distinguent donc les territoires suivants : Guadeloupe (y compris Saint-Martin), Martinique, La Réunion, Guyane et Mayotte. A noter que pour de nombreuses thématiques, les données ne sont pas disponibles pour Mayotte. Concernant les données de l'INSEE, les mêmes difficultés d'obtention de données récentes et agrégées sont à noter. Il est néanmoins possible d'obtenir des éléments à l'échelle des DOM, Saint-Martin étant inclus dans les statistiques guadeloupéennes.

1.1 La situation globale des RUP françaises

1.1.1. Marché du travail

A. La situation globale

Les six RUP françaises font partie des 10 % des régions européennes les plus touchées par le chômage, avec ceux des régions grecques, du sud de l'Espagne et de quelques régions du sud de l'Italie : le taux de chômage y est supérieur à 17 %, contre 7,3 % en moyenne dans l'Union européenne. En particulier, le taux de chômage à Mayotte (30 %) est le plus élevé de l'UE, légèrement supérieur à ceux des régions grecques de Macédoine et de Grèce occidentale, ou de l'Estrémadure en Espagne.

Les difficultés à intégrer le marché du travail restent prégnantes pour les habitants des RUP. Ainsi, les principaux indicateurs issus de l'enquête Emploi 2017, taux d'emploi, taux d'activité, taux de chômage et halo autour du chômage confirment la persistance d'écarts importants avec la métropole. Autre particularité : à l'inverse de la métropole, le taux de chômage des femmes est systématiquement plus élevé que celui des hommes, sauf à La Réunion où il est identique.

Le chômage touche particulièrement les jeunes, avec une intensité d'autant plus forte lorsqu'ils sont peu diplômés. Bien qu'il se réduisent entre 2014 et 2018, ce taux reste largement supérieur (à minima de 20 points), notamment à Mayotte et en Guyane.

	Nb d'emplois en 2014	Nb d'emplois en 2018	Evolution 2014-2018 (en %)
UE (27)	183 908 600	193 231 600	5,07
France	26 151 400	26 733 200	2,22
RUP	608 100	619 000	1,79
Mayotte	121 600	116 300	-4,36
Guadeloupe	125 900	125 200	-0,56
Martinique	63 300	70 200	10,90
Guyane	254 500	260 500	2,36
La Réunion	42 700	46 900	9,84

Tableau 1 : Nombre d'emplois en 2014 et 2018, Eurostats

	Chômage des jeunes (15-24) en 2014 (en%)	Chômage des jeunes (15-24) en 2018 (en%)
UE (27)	23,5	16,2
France	24,3	20,9
RUP	52,1	50,0
Mayotte	57,3	54,3
Guadeloupe	51,4	48,5
Martinique	39,6	38,8
Guyane	53,7	49,5
La Réunion	51,9	61,1

Tableau 2 : Taux de chômage des 15-24 ans en 2014 et 2018, Eurostats

	Taux d'emploi 2014 (en %)	Taux d'emploi 2018 (en %)	Taux de chômage 2014 15-64 ans (en %)	Taux de chômage 2019 15-64 ans (en %)
UE (27)	68.2	72.4	10.9	6.3
France	69.2	71.3	10.3	8,5
RUP				
Mayotte	43.8	40.8	20.3	30,1
Guadeloupe	53.8	54.4	23.9	20,5
Martinique	58.1	61	19.4	14,9
Guyane	53.6	51.7	22.2	19,9
La Réunion	51.5	52.3	26.4	21,3

Tableau 3 : Taux d'emploi et taux de chômage des 15-64 ans en 2014 et 2019, Eurostats

La Réunion et dans une moindre mesure, la Guadeloupe, la Martinique connaissent un vieillissement rapide de la population active - notamment en raison de l'émigration des plus jeunes - et une augmentation des taux d'activité et d'emploi. Le chômage reste pour tous les âges à des niveaux élevés (entre 20 et 27 % selon les départements) malgré des tensions sur certains métiers dans lesquels les seniors sont aujourd'hui très nombreux. Plusieurs facteurs peuvent expliquer les difficultés des seniors face à l'emploi : les conséquences de la crise financière de 2007-2008, des politiques de l'emploi ont été favorables plus aux jeunes qu'aux seniors, des

	Taux d'activité des 55-64 ans en 2011(en %)	Taux d'activité des 55-64 ans en 2016 (en %)	Taux de chômage annuel moyen des 50 ans ou plus en 2018 (en %)
France	44.7	54.1	6.4
Mayotte	-	-	-
Guadeloupe	48.7	60	14.8
Martinique	51.1	61.7	9.8
Guyane	56.8	62.5	10.2
La Réunion	41.4	51.8	16.6

demandes accrues quant au niveau de diplômes des actifs, ...

Tableau 4 : Taux d'activité et de chômage des seniors, INSEE RGP 2016 - INSEE Statistiques de l'Emploi

Il convient par ailleurs de distinguer quelques situations spécifiques, les taux d'activité des seniors sont relativement proches de ceux de la métropole et même un peu supérieurs sauf pour la Réunion. Les taux d'emploi étaient en revanche plus bas (sauf en Martinique) et les taux de chômage toujours beaucoup plus élevés. La

Réunion présente ainsi un profil assez singulier marqué par un taux d'activité nettement plus faible que les autres départements français (-10 points par rapport aux autres RUP). Contrairement à la métropole, le chômage des femmes est en proportion supérieur à celui des hommes, sauf en Martinique où il est équivalent pour les deux sexes. Mayotte est dans une situation très particulière, avec un marché du travail très déséquilibré dans lequel les hommes seniors tiennent une place disproportionnée.

B. Les spécificités des RUP

Les disparités sont marquées entre les cinq régions⁸¹, compte tenu des différences d'environnements économiques entre eux. Comparée à la métropole, la situation en Martinique est la moins défavorable, celles de La Réunion et de la Guadeloupe s'en différencient davantage, tandis que la Guyane et surtout Mayotte s'en écartent très sensiblement. L'écart avec la métropole est le plus élevé en Guyane et à Mayotte, où à peine plus de la moitié de la population des 15 à 64 ans est active. Dans ces deux régions, la jeunesse de la population contribue à ces taux d'activité particulièrement faibles.

Mayotte

À Mayotte, en 2018, sur les 122 000 personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire, seules 27 % détiennent un diplôme qualifiant. Ce faible niveau de qualification freine l'accès à l'emploi : seules 30 % des personnes en âge de travailler ont un emploi à Mayotte, soit deux fois moins qu'au niveau national (66 %). Si le diplôme en constitue la clé majeure, d'autres facteurs favorisent l'accès à l'emploi : le sexe, l'origine ou l'âge. Ainsi, à diplôme identique, les hommes sont plus souvent en emploi que les femmes. C'est aussi le cas des natifs de Mayotte ou de métropole par rapport aux natifs de l'étranger, majoritairement des Comores. Au-delà du diplôme, l'expérience professionnelle joue un rôle déterminant : les plus jeunes détiennent moins souvent un emploi que leurs aînés, même à diplôme identique. À Mayotte, en 2017, moins d'un tiers des personnes en âge de travailler occupent un emploi, contre les deux tiers en métropole. Le faible développement du secteur marchand explique pour partie cette situation, tandis que le secteur non marchand offre quasiment autant d'emplois qu'en France métropolitaine. Rares à Mayotte, les emplois sont aussi plus souvent précaires qu'au niveau national, surtout pour les femmes, les jeunes et les personnes nées à l'étranger. L'accès à l'emploi reste difficile à Mayotte pour les personnes de 15 à 64 ans : en 2017, seules 29 % d'entre elles se déclarent en emploi, contre 65 % en métropole.

Guyane

En Guyane, département d'outre-mer le plus comparable à Mayotte en termes de développement économique et de caractéristiques de la population. En 2018, la population active augmente en Guyane et s'établit à 87 000 personnes en âge de travailler. Le taux de chômage, parmi les plus élevés des régions françaises, recule et concerne 19 % de la population active. L'activité salariée et le secteur tertiaire regroupent la majorité des emplois, notamment chez les femmes. Conséquence de la forte croissance démographique guyanaise, la population active augmente de 4 000 personnes entre 2017 et 2018, soit une hausse de 5 %. Le nombre d'actifs ayant un emploi croît en lien avec un contexte économique favorable de créations d'entreprises.

Le taux de chômage passe de 22 % en 2017 à 19 % en 2018. Cette diminution du chômage est observée surtout chez les jeunes actifs âgés de 15 à 29 ans et les actifs de 50 ans ou plus (quatre points de moins chacun). Le chômage recule aussi pour les actifs âgés de 30 à 49 ans mais dans une moindre mesure (deux points de moins).

⁸¹ Saint-Martin inclus dans les données de la Guadeloupe

Néanmoins, le chômage reste important en Guyane où il est deux fois plus élevé qu'en France métropolitaine (9 %).

Martinique, Guadeloupe

Ces deux territoires partagent une caractéristique commune avec une baisse significative des actifs.

La Martinique affiche le taux d'activité (65 %) le plus élevé des RUP français. Ce département se caractérise par un taux d'activité des femmes élevé. Inférieur de seulement trois points à celui de métropole, il est peu éloigné du taux d'activité des hommes de ce département.

Assez proche de la Martinique, la Guadeloupe devance de peu La Réunion, pénalisée par un différentiel hommes-femmes prononcé. Les Martiniquaises, bien que plus présentes sur le marché du travail, éprouvent plus de difficultés que les hommes à accéder à un emploi. Le taux de chômage est stable et s'établit à 18 % pour la seconde année consécutive. L'écart des taux de chômage demeure important en Martinique, il est deux fois plus élevé qu'en France métropolitaine (9 %). Comme en Guadeloupe, le chômage est d'abord structurel. Il résulte de l'étroitesse du marché du travail insulaire, mais également de l'inadéquation des besoins avec les qualifications de la population active. À ceci, s'ajoutent les problèmes de mobilités pour les actifs éloignés des zones d'emploi. Les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont les premiers touchés par le chômage de masse en Martinique (41 %). Ils y sont d'ailleurs un peu plus nombreux qu'en 2017, trois points de plus. Ce fort taux s'explique par les difficultés d'insertion des jeunes en milieu professionnel, surtout pour ceux peu ou pas diplômés. A contrario, le chômage recule pour les actifs âgés de 30 à 49 ans (un point de moins) et ceux âgés de 50 ans et plus (trois points de moins). Le chômage est plus prononcé en Guadeloupe (23 %). Ce sont également les plus jeunes les premiers touchés par le chômage dans ces deux régions. En Guadeloupe, les jeunes de 15 à 29 ans, moins expérimentés, sont les premières victimes du chômage : ils sont, en proportion, plus nombreux dans cette situation qu'Le chômage affecte davantage les femmes que les hommes.

La Réunion

En 2019, 71 000 personnes sont au chômage au sens du Bureau international du Travail (BIT) à La Réunion, soit 21 % de la population active. Le taux de chômage diminue de 3 points par rapport à 2018, mais reste largement supérieur à la moyenne française (8,4 %). Cette baisse du chômage ne s'accompagne pas pour autant d'une augmentation du taux d'emploi : comme en 2018, 46 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont en emploi en 2019. La baisse du chômage conduit donc à une baisse du taux d'activité, qui recule pour la quatrième année consécutive. Il passe ainsi de 63 % en 2015 à 59 % en 2019, très en deçà du taux d'activité en métropole (72 %). Le niveau d'activité est particulièrement sensible chez les jeunes hommes (+4 points depuis 2015). Ce différentiel s'explique par plusieurs facteurs, de nombreuses personnes en âge de travailler sont en étude ou en formation, ou encore une augmentation constante de la part des personnes au foyer (hommes et femmes) qui atteint presque 20% en 2019. On note également un éloignement du monde du travail (inadéquation du niveau de formation, absence d'expérience professionnelle) qui participe à ce taux d'activité sensiblement plus faible qu'en métropole. L'ensemble de ces facteurs illustrent une problématique d'accessibilité et d'intégration au marché du travail et d'inégalités fortes.

1.1.2. Compétences, formation, apprentissage

2. La situation globale

La scolarisation et l'accès à la formation sont des puissants leviers de développement et d'intégration. L'accès à l'éducation et la formation des jeunes constitue ainsi un des piliers du développement territorial national. Si les taux nationaux apparaissent relativement similaires aux taux européens, la situation dans les RUP révèle néanmoins de fortes disparités par rapport aux territoires métropolitains.

À la rentrée 2018, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 642 900 élèves, étudiants et apprentis. Les effectifs stagnent par rapport à la rentrée 2017 (- 0,3 %). Plus précisément, les effectifs stagnent dans le second degré sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale (264 400 élèves), mais diminuent dans le premier degré (299 800 écoliers) et augmentent dans l'enseignement supérieur (46 800 étudiants). D'un département à l'autre, les évolutions des effectifs de l'enseignement scolaire sont contrastées. Dans le premier degré, les effectifs diminuent dans tous les DOM (- 1,4 % pour l'ensemble) à l'exception de la Guyane. Dans le second degré, tandis que des baisses sont enregistrées en Martinique et en Guadeloupe, les effectifs mahorais et guyanais augmentent et celui de La Réunion stagne

Les infrastructures scolaires

Les niveaux d'équipements apparaissent globalement similaires pour le premier degré à l'exception de La Réunion qui présente des taux d'équipements nettement inférieurs. De la même manière, la couverture en collèges et lycées apparaît globalement satisfaisante, sauf pour la Guyane où elle est largement insuffisante, notamment au regard de la croissance démographique très importante.

TERRITOIRE	COLLEGE	LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	LYCEE POLYVALENT	LYCEE PROFESSIONNEL	Total général
GUADELOUPE	56	14	10	13	93
GUYANE	36	5	9	2	52
LA REUNION	90	14	19	15	138
MARTINIQUE	52	11	9	11	83
MAYOTTE	25	1	9	1	37
Total général	259	44	56	42	403

Tableau 5 : Nombre d'établissements du second degré pour la rentrée 2019-2020, données Ministère de l'Education, traitement Rouge Vif territoires

Sur ces niveaux le principal défi provient de l'ajustement de l'appareil éducatif aux réalités démographiques, et notamment les demandes en Guyane et à Mayotte, territoires pour lesquels les besoins ne seront pas couverts dans les années à venir.

Concernant l'enseignement supérieur, les effectifs de l'enseignement supérieur croissent dans tous les types de formations (+ 4,0 % pour l'ensemble entre 2017 et 2018). Dans les DOM, l'université forme deux étudiants sur trois et les classes supérieures des lycées en accueillent un sur quatre, essentiellement en STS. Les RUP comportent 4 ensembles universitaires : université des Antilles ; université de Guyane, université de La Réunion et CUFR de Mayotte. A ces universités s'ajoutent des formations spécialisées (santé, commerce) et quelques écoles d'ingénieurs.

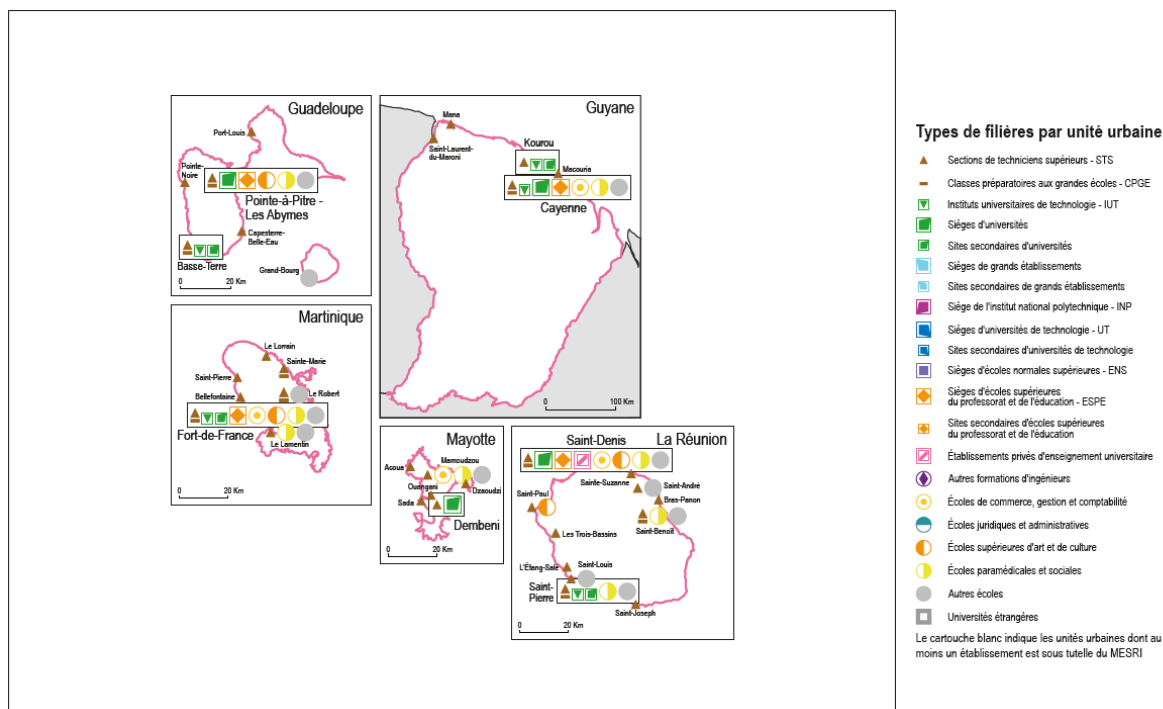


Figure 1 : Atlas régional des effectifs d'étudiants 2017-2018, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département	Filières courtes (BTS, Prépa)	Formation santé	Formation commerce	Autre formation post bac non universitaire	Unité de Formation et de Recherche	Institut universitaire	Ecole d'ingénieurs
Guadeloupe	5	4	1	3	6	3	0
Martinique	2	6	1	2	4	2	0
Réunion	0	3	1	0	1	3	1
Guyane	1	6	2	3	9	2	4
Mayotte	1	0	0	0	0	0	0

Tableau 6 : Equipements de l'enseignement supérieur, BPE INSEE - RGP 2016

Les départs des jeunes vers la métropole

Concernant l'enseignement supérieur, une forte tendance à la poursuite d'études en métropole ou à l'étranger est à souligner, de même qu'un différentiel de profil. Il s'agit en effet principalement de départs concernant la poursuite d'études vers des filières longues ou absentes de l'offre d'enseignement local. Environ 38 000 étudiants issus des départements d'outre-mer suivent des études supérieures en métropole, dont 6 000 jeunes bacheliers, selon les derniers chiffres du ministère, datant de 2018-2019. Un chiffre qui a connu une hausse de 14 % en un an. Les départs sont maximaux avant 30 ans, ils dépassent alors largement les entrées. Entre 15 et 24 ans, les soldes migratoires sont négatifs alors qu'ils deviennent positifs ensuite sous l'effet des retours et des arrivées. Les taux de sorties, calculés sur les seuls étudiants résidents des DROM, indiquent ainsi que les départements antillais et dans une moindre mesure la Guyane ont des taux de sorties d'étudiants supérieurs à

bien des régions françaises (tableau 4). À La Réunion, les étudiants apparaissent aussi mobiles qu'en métropole, malgré l'éloignement géographique.

Tableau 3 : TAUX D'ENTRÉES ET DE SORTIES D'ÉTUDIANTS PAR RÉGION (HORS MAYOTTE) POUR MILLE ÉTUDIANTS RÉSIDENTS ENTRE 2012 ET 2016

	Taux d'entrants	Taux de sortants
	pour 1000 étudiants	
Île-de-France	53,7	38,2
Hauts-de-France	49,7	53,7
Grand Est	55,4	65,3
Auvergne-Rhône-Alpes	68,6	68,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	54,9	75,8
Occitanie	77,9	77,2
Corse	42,1	85,9
La Réunion	17,1	88,8
Nouvelle-Aquitaine	79,3	89,5
Normandie	59,3	93,6
Guyane	19,2	105,4
Bretagne	88,5	106,2
Bourgogne-Franche-Comté	77,1	107,5
Pays de la Loire	99,9	113,9
Martinique	16,2	118,6
Guadeloupe	14,7	124,0
Centre-Val de Loire	78,4	133,1

Champ : population étudiante (majeure et au moins titulaire d'un baccalauréat), les migrations concernent les échanges de chaque région avec la métropole.

— Source : INSEE, 2014, Recensement de la population.

Tableau 7 : Taux d'entrées et de sorties d'étudiants par région entre 2012 et 2016, Temporal, Franck. « Les jeunes ultramarins : quelle(s) réalité(s) ? », Cahiers de l'action, vol. 49, no. 2, 2017, pp. 7-17.

Un différentiel de formation marqué

Ces territoires, dont les économies sont caractérisées par leur éloignement et leur insularité, enregistrent des niveaux de qualification plus faibles et des taux de chômage, notamment chez les jeunes, plus élevés que ceux du territoire métropolitain. Dans chacun des DROM, les jeunes sont les plus fortement touchés par le non-emploi. Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint des niveaux records en outre-mer. Il est le plus haut en Guadeloupe où 56,3 % des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage selon l'enquête Emploi en continu. Il dépasse également les 50 % en Martinique et à La Réunion, mais il est légèrement inférieur en Guyane et à Mayotte (près de 40 %). Une des raisons invoquées pour ce constat est le différentiel de formation, et l'inadéquation avec le marché de l'emploi. Le niveau de diplôme des plus jeunes reste en effet très faible dans les DROM en général, et à Mayotte et en Guyane en particulier. À Mayotte, plus de la moitié des jeunes de moins de 30 ans (56 %) qui sont sortis du système scolaire n'ont pas obtenu de diplôme

qualifiant (diplôme de niveau inférieur au CAP contre 19 % en métropole en 2014. La part de diplômés du supérieur est ainsi bien moindre dans les RUP, même si l'écart tend à diminuer.

Compte-tenu de l'importance de l'accès à l'éducation dans les mécanismes d'insertion professionnelle, la mesure des sorties précoces du système scolaire est particulièrement éclairante. A l'échelle des RUP (hors Mayotte), ce taux est supérieur de plus de 10 points à celui du territoire national (RUP compris) en 2018. L'enjeu de poursuite et de la qualité de la scolarisation apparaît ainsi prioritaire. Plus préoccupant, cette proportion a augmenté entre 2014 et 2018 dans l'ensemble des RUP à l'exception de la Guyane, pour qui près 1/3 des 18-24 sont sortis précocement du système scolaire. De la même manière, le niveau de « NEET » est largement supérieur dans les territoires ultra-marins, même si ce taux diminue (à l'exception de la Guyane).

	Jeunes déscolarisés sans emploi (NEET)15-24 ans, % dans le même groupe d'âge, 2018	Jeunes déscolarisés sans emploi (NEET)15-24 ans, % dans le même groupe d'âge, 2014
UE (27)	10,5	12,6
France	11,5	11,2
RUP		25,2
Mayotte	-	-
Guadeloupe	20,7	21,8
Martinique	19,9	23,2
Guyane	33,1	32,4
La Réunion	27,8	25,3

Tableau 8 : Taux de NEETS en 2014 et 2018, Eurostats

	Sorties précoces du système scolaire en % des 18-24 ans en 2014	Sorties précoces du système scolaire en % des 18-24 ans en 2018
UE (27)	11,1	10,6
France	11,1	8,8
RUP	20,2	21,3
Mayotte	-	-
Guadeloupe	13,8	16,6
Martinique	11,9	12,2
Guyane	33,7	31,0
La Réunion	21,6	22,8

Tableau 9 : Sorties précoces du système scolaire en 2014 et 2018, Eurostats

L'année des données est précisée entre parenthèse	Illettrisme % des 16-65
France	7 (2014)
Mayotte	42 (2011)
Guadeloupe	25 (2010)
Martinique	13 (2014)
Guyane	20 (2014)
La Réunion	22,6 (2011)

Tableau 10 : Niveau d'illettrisme d'après les enquêtes de l'ANLI et de l'INSEE, regroupement Rouge Vif Territoires

L'importance de la formation et de la scolarisation est également capitale pour résoudre les problèmes récurrents d'illettrisme, qui s'ils tendent à se résorber, demeurent largement supérieurs aux moyennes nationales, en particulier à Mayotte.

La formation professionnelle et l'apprentissage

Le constat général doit être nuancé par l'importance de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui constituent des dimensions majeures de la formation et de l'accès à l'emploi dans les territoires ultra-marins. Ainsi les différences concernant les diplômes professionnalisant (CAP/BEP) sont nettement moins marquées que pour d'autres types d'études (23,2 % de titulaires dans les Dom contre 25,1% en métropole en 2011), tout comme pour le niveau Bac (24,8 % de titulaires dans les Dom contre 25,1 % en métropole). Les effectifs des formations professionnelles en lycée ont aussi un poids plus important dans les DOM : 37,8 % des élèves inscrits au lycée le sont dans une formation professionnelle contre 28,1 % en France métropolitaine. Par ailleurs, ces filières implantées localement sont moins sensibles aux phénomènes de départ vers la métropole des jeunes, ce qui en fait un pilier de la formation locale. En ce qui concerne les diplômes professionnalisant (CAP/BEP), les titulaires sont proportionnellement plus nombreux à la Réunion et en Martinique. Certaines spécialités de formation sont plus fréquentes que d'autres. Pour la rentrée 2019, en CAP, les élèves sont plus nombreux dans les spécialités de la production (54,8 %) que dans celles des services, contrairement à ce que l'on observe pour le baccalauréat professionnel et le BMA diplômes préparés en majorité dans des spécialités de services (56,6 % des élèves)⁸². En CAP, alors qu'un seul groupe se distingue dans le secteur des services avec 18,8 % des élèves (« Commerce, vente »), les effectifs des groupes de spécialités de la production sont moins concentrés, avec notamment « Bâtiment: finitions » (9,2 % des élèves), « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » (8,9 % des élèves), et « Moteurs et mécanique auto » (7,7 % des élèves). Les quatre groupes de spécialités prépondérants en baccalauréat professionnel sont « Commerce, vente » regroupant 19,6 % des élèves, suivi de « Spécialités plurivalentes des services » (17,9 %), « Électricité, électronique » (12,7 %) et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (9,7 %).

Concernant l'apprentissage, il demeure moins développé que dans le reste du territoire national, faute de capacités d'accueil des employeurs locaux. Par ailleurs, le manque de structuration des filières professionnelles (à l'exception du BTP) peut être un frein au déploiement de ces dispositifs. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un enjeu de taille, investir dans les compétences permettant aussi de participer à la structuration de filières d'avenir et anticiper les conséquences sur l'activité économique du vieillissement de la population de certains territoires

2017	Nombre total d'apprentis	Part des apprentis parmi	Taux d'évolution annuel
------	--------------------------	--------------------------	-------------------------

⁸² REPÈRES et RÉFÉRENCE STATISTIQUES, Rentrée 2018, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

		les 16-25 ans (en %)	moyen sur 5 ans (en %)
France	429 890	5,1	-0,4
Guadeloupe	1 584	3,1	-1,7
Martinique	1 376	3,3	-3,0
Guyane	600	1,4	-3,1
La Réunion	4 623	3,8	0,6
Mayotte	228	-	-3,1

Tableau 11 Nombre, part et évolution des apprentis en 2017, Ministère en charge de l'éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

L'enjeu du numérique

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent offrir aux RUP de nouvelles façons de minimiser la contrainte de la distance notamment pour l'apprentissage et la formation continue, assurant ainsi la continuité numérique et la libre circulation des services mais, nécessitent avant tout de mettre en place les infrastructures nécessaires et d'assurer le partage des équipements et des usages du numérique. Sur ce point,

En 2019 (%)	Pas d'équipement Internet	Non-usage d'Internet dans l'année	Au moins une incapacité* (Information, communication, logiciel ou résolution de problème.)	Illectronisme
Métropole	11,8	14,9	46,9	16,3
DOM hors Mayotte	19,4	24,4	60,1	26,3

les RUP présentent des difficultés assez notables.

Tableau 12: Enquête TIC ménages 2019, INSEE Première n°1780, 2019

Dans les DOM, trois personnes sur dix n'ont pas utilisé Internet au cours des trois derniers mois, contre 19 % en métropole. La Guyane fait exception avec 21 %, grâce notamment à la jeunesse de sa population. Si l'écart est faible pour les jeunes qui sont familiarisés avec la technologie numérique, au-delà de 45 ans, la différence est marquée entre les territoires ultra-marins et la métropole. Une personne sur deux déclare des compétences numériques faibles ou basiques, un niveau proche de la France métropolitaine. La part des individus disposant de compétences numériques avancées est plus faible dans les territoires ultra-marins : elle varie de 18 % en Martinique à 23 % en Guyane, contre 27 % en France métropolitaine.

A. Les spécificités des RUP

Des disparités sensibles sont aussi à mettre en exergue entre les RUP. Il convient de distinguer d'une part la Guadeloupe et la Martinique qui ont des profils relativement similaires en matière d'éducation, de la Réunion d'autre part. Les territoires guyanais et mahorais présentent par ailleurs des caractéristiques singulières, traitées séparément.

Guyane et Mayotte

Les cas de la Guyane et de Mayotte bien que présentant leurs particularités propres, se singularisent par une situation singulière parmi les RUP. La situation en matière d'éducation est en effet à replacer dans un contexte de croissance de la population extrêmement forte (liés à un fort de taux de natalité et aux dynamiques migratoires) et d'une augmentation des effectifs scolarisables à contrecourant des tendances observées partout ailleurs en France, qui souligne les enjeux en matière d'accès à l'éducation et à la formation.

En Guyane, de fortes difficultés à structurer l'accessibilité aux équipements éducatifs sont rencontrées dans les zones les plus éloignées de l'île de Cayenne qui sont également les territoires les plus précarisés, soulignant de profondes inégalités dans l'accès aux droits et à l'éducation. Par ailleurs, la croissance démographique constitue un défi de taille, avec une hausse des effectifs attendus de 55% d'ici à 2030⁸³. Deux facteurs caractérisent les difficultés des jeunes en Guyane : une non-scolarisation plus élevée d'une part et une scolarisation plus courte, d'autre part. Le décrochage s'amplifie en fin de collège et s'accroît fortement après le baccalauréat. Par ailleurs, le département accuse un retard structurel notamment concernant la construction de lycées et de collèges de proximité. Enfin, de nombreux cursus de formation généraux plus longs ne sont assurés qu'en France métropolitaine ou aux Antilles. L'éloignement des structures d'enseignement, de formation ou des bassins d'emplois est un facteur clivant pour une partie des jeunes Guyanais. Les jeunes de la Guyane « non-routière » doivent faire face à des difficultés accrues par rapport à ceux de la Guyane « routière ».

A Mayotte, la problématique de la croissance démographique est également très présente. Avec une population qui a plus que triplé en 20 ans, et dont plus de la moitié à moins de 18 ans ; l'île présente également une singularité liée aux apports migratoires. Plus de 40% de sa population est ainsi de nationalité étrangère. Le système éducatif, sous-dimensionné, doit ainsi faire face à cette situation de pression et d'adaptation à un public pour partie non francophone. Elle doit par ailleurs composer avec des défis spécifiques liés aux conditions de développement (forte mortalité infantile, précarité socio-économique). Les difficultés d'insertion et d'accès à l'éducation sont identifiées parmi les grandes sources de pauvreté de la jeunesse. A Mayotte, deux dimensions sont à intégrer : l'accès à la scolarisation, et la qualité du parcours éducatif. En 2014, les trois quarts des Mahorais de 15 ans ou plus n'ont pas de diplôme. Les natifs de l'île ont néanmoins un niveau de diplôme plus élevé que ceux originaires de Madagascar et des Comores. Avec la généralisation de la scolarisation, le niveau d'études des jeunes, surtout des natifs de l'île, progresse. Le fait d'avoir suivi une scolarisation, même sans diplôme, multiplie par deux les chances d'être en emploi.

Martinique et Guadeloupe

A l'instar de la France métropolitaine, la Martinique et la Guadeloupe voient leurs effectifs d'élèves dans le primaire et le secondaire se réduire progressivement. Le vieillissement de la population affecte en effet particulièrement ces deux territoires. Le taux d'équipement et le taux de scolarisation est élevé, sensiblement similaire aux moyennes nationales. Une des spécificités en matière d'éducation supérieure est la forte proportion de poursuite d'études en métropole ou à l'étranger, diminuant de fait la part de cette classe d'âge dans la population.

Les 15-29 ans représentent près d'un habitant sur cinq à Saint-Martin. Les nombreuses émigrations des jeunes natifs pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi sont en partie contrebalancées par les arrivées de non natifs. Les jeunes saint-martinois sont peu scolarisés, faiblement diplômés et leur insertion sur le marché

⁸³ « Près de 120 000 élèves attendus dans les premiers et seconds degrés d'ici 2030 » *Insee Analyses*, n°13, janvier 2016.

du travail est difficile. En emploi, ils sont majoritairement ouvriers ou employés, mais jouissent d'une certaine stabilité.

La Réunion

De même que dans les Antilles, la baisse des effectifs scolaires affecte autant le primaire que le secondaire. La Réunion, à partir de 16 ans, présente des taux de scolarisation plus faibles qu'en métropole, en particulier pour les garçons. Dans l'île, où les conditions socio-économiques sont moins favorables aux apprentissages qu'en métropole, les décrochages scolaires sont relativement plus nombreux et plus précoces. Ainsi, en 2016, 29 % des jeunes Réunionnais de 15 à 29 ans sortis du système scolaire n'ont aucun diplôme qualifiant. Cependant, depuis 2013, le nombre de décrocheurs de plus de 16 ans diminue. De plus, poursuivre sa scolarité au-delà de 16 ans est encore un processus relativement récent dans la culture familiale réunionnaise, ce qui peut aussi expliquer les plus faibles taux de scolarisation observés à partir de cet âge.

2.1.1. Inclusion

A. La situation globale

Les RUP sont, sans conteste, les espaces où la pauvreté est la plus prononcée en France, notamment du fait de difficultés économiques persistantes qui maintiennent des niveaux de vie faibles. L'indice de développement humain (IDH) en progression dans les territoires ultramarins tient essentiellement à l'augmentation sensible de l'espérance de vie et de la durée de scolarisation ; la richesse économique (PIB par tête), troisième composante du faisceau, fait figure, quant à elle de « parent pauvre du développement humain ».

Des difficultés économiques persistantes, sources de pauvreté

Le retard accusé par ces régions en matière de développement économique se traduit par un problème de chômage massif et persistant, cause de niveaux élevés de pauvreté. Ils sont le reflet d'économies en partie et diversement sinistrées. Il faut souligner, par ailleurs, le problème d'appariement entre offre et demande d'emploi. Plusieurs facteurs sont en cause : les taux d'illettrisme nettement supérieurs à la moyenne nationale et les niveaux généralement faibles d'éducation. Par ailleurs les fortes migrations qui existent entre RUP et métropole, concernent surtout les plus diplômés ; les moins diplômés – et donc plus vulnérables au chômage – sont ainsi surreprésentés sur les marchés du travail ultramarins.

	Revenu disponible annuel médian par ménage	Niveau de vie mensuel médian	Seuil de pauvreté mensuel	Taux de pauvreté 1 (par rapport au seuil de pauvreté local)	Indice du Gini	Rapport interdéciles D9/D1	Taux de pauvreté 2 (par rapport au seuil de pauvreté métropolitain)
<i>Unités</i>	<i>euro</i>	<i>euros</i>	<i>euros</i>	<i>%</i>		<i>%</i>	
Martinique	18 960	1 025	600	20,6	0,35	5,6	48,6
La Réunion	21 970	960	580	16,0	0,37	5,2	51,2
La Guyane*	20 290	695	420	30,2	0,44	13,8	61,2
Guadeloupe	18 720	995	600	20,1	0,37	5,5	49,1
Mayotte	11 480	384	230	32,4	0,49	14,2	84,5

Figure 2 : Données 2011, CNDCH, Avis relatif à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans les départements d'outre-mer

A noter cependant que les statistiques permettant de mesurer la pauvreté et les problèmes d'inclusion sont anciennes ou non homogènes entre région, voire contestées dans leur mode de calcul (mesure du seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian local et non du niveau de vie médian national). Par ailleurs, l'étendue du secteur informel en Outremer rend plus complexe encore la mesure de la pauvreté. En effet les revenus issus des transferts sociaux sont fréquemment associés à des revenus issus de l'économie informelle. Ainsi la mesure du taux de pauvreté sur la base des revenus déclarés aux impôts ne rend-elle pas entièrement compte de la réalité des revenus des ménages. Il faut également mentionner l'importance du « coup de main », pratique d'entraides et de solidarité locale.

Des facteurs aggravants

Au-delà de la précarité économique, d'autres facteurs, souvent liés, sont à souligner. Dans la description de la pauvreté Outremer, il faut ainsi mentionner la part de la monoparentalité dans le profil des familles ultramarines. En 2015, l'Observatoire des territoires soulignait quant à lui que l'ensemble des RUP tendaient vers l'amplification du phénomène dans des proportions supérieures à la moyenne nationale, avec des taux d'augmentation du nombre de familles monoparentales supérieur à 6% en Guyane et à 4% à La Réunion.

Les conditions de vie des femmes sont également sensibles dans certains territoires. Les difficultés économiques, les déséquilibres en matière d'éducation conduisent à des stratégies de vie ou à des problèmes de santé publiques majeurs. Le nombre de grossesses précoces est ainsi particulièrement élevé notamment à Mayotte, en Guyane mais également à la Réunion.

La pauvreté est également renforcée par un coût de la vie particulièrement élevé.

B. Les spécificités des RUP

Il n'en reste pas moins que le visage de la pauvreté diffère considérablement d'une région à l'autre en raison de dynamiques démographiques différenciées. En Martinique et en Guadeloupe par exemple, le vieillissement

de la population pourrait laisser présager son appauvrissement tandis que les dynamiques de croissance en Guyane et à Mayotte, interpelle plutôt la question de l'inclusion des plus jeunes.

Guadeloupe et Martinique

Pour ces deux territoires, les indicateurs apparaissent assez similaires. Le niveau de vie moyen des Martiniquais a globalement progressé ces dernières années, bien que dans le même temps les inégalités se soient en revanche aggravées. Ainsi le nombre de personnes sous le seuil de risque de pauvreté a augmenté et représente, en 2011, un cinquième de la population martiniquaise. Les inégalités de revenus se sont accrues sur la période du fait de l'augmentation moins rapide des revenus des plus pauvres par rapport à ceux des plus riches. Les personnes vivant en ménages complexes, en familles monoparentales et celles propriétaires de leur logement sont respectivement les plus nombreux dans cette situation.

Un cinquième de la population guadeloupéenne vivait sous le seuil de pauvreté en 2011, soit une légère diminution par rapport à 2001. Le taux de pauvreté a baissé fortement en Guadeloupe pour les couples avec enfant(s) entre 2001 et 2011. En revanche, la situation des familles complexes et monoparentales a peu évolué sur le front des inégalités. Enfin, elle s'est fortement dégradée pour les personnes seules sur la période. En lien avec la forte hausse du taux de pauvreté des personnes seules et le phénomène de décohabitation, on compte plus de personnes de 65 ans et plus sous le seuil de pauvreté en 2011 qu'en 2001.

La Réunion

En 2017, 38 % des Réunionnais vivent sous le seuil métropolitain de pauvreté. Depuis 2007, la pauvreté recule sensiblement de même que les inégalités de revenus. Toutefois, la pauvreté reste beaucoup plus importante qu'en métropole (14 %). En effet, le déficit d'emplois reste important sur l'île. C'est particulièrement le cas dans de petites communes rurales, où l'emploi est rare : plus d'un habitant sur deux vit sous le seuil de pauvreté à Sainte-Rose, Cilaos, et Salazie. Pour autant, avoir un emploi ne suffit pas toujours pour éviter une situation de pauvreté. Les revenus des Réunionnais sont plus faibles et sont fortement dépendants de l'aide sociale, qui permet de réduire la pauvreté et les inégalités de revenu. Les mineurs sont particulièrement concernés : 115 500 vivent dans un ménage pauvre, soit la moitié d'entre eux.

La moitié des Réunionnais vivent avec moins de 1 250 euros par mois et par Unité de Consommation, soit 28 % de moins qu'en métropole. Les revenus des plus modestes sont également sensiblement plus faibles qu'en métropole : les 10 % des plus modestes disposent d'au plus 670 euros par mois et par UC contre 930 euros en métropole. Quant aux 10 % les plus aisés, ils disposent de revenus plus proches de ceux de leurs homologues métropolitains : au moins 2 960 euros mensuels par UC contre 3 180 euros. Les inégalités restent ainsi importantes à La Réunion : en 2017, les 20 % les plus favorisés reçoivent 45 % de l'ensemble des revenus disponibles par UC, soit 5,6 fois plus que les 20 % les plus modestes. En métropole, cet écart est moindre (4,3 fois).

Enfin en dépit d'un poids relatif moindre qu'aux Antilles, la charge du vieillissement y sera peut-être plus lourde encore. Plus faibles en proportion, les personnes âgées y seront en réalité deux fois plus nombreuses en effectifs d'ici 2030. Et, dans le même temps, avec une natalité relativement plus élevée, La Réunion verra se poursuivre sa croissance démographique et devra donc assumer conjointement le coût du vieillissement et celui de l'insertion d'un nombre toujours grandissant d'enfants à scolariser et de jeunes adultes à intégrer sur un marché d'emploi fortement déficitaire.

Guyane

Dans l'espace atlantique, le cas de la Guyane et de Saint-Martin diffère de celui de la Martinique et de la Guadeloupe, puisque les dynamiques démographiques tendent vers un accroissement rapide de la population, nourries par d'importantes entrées migratoires. Au point de vue de l'économie et de l'emploi, ces phénomènes migratoires produisent un effet ambivalent, car, si la pyramide des âges permet d'envisager les équilibres démographiques plus sereinement qu'en Martinique et en Guadeloupe, les situations de précarité se multiplient sous l'effet des flux issus de pays voisins autrement plus pauvres que les RUP : Surinam, régions du Brésil proches de la Guyane, République dominicaine, Haïti pour Saint-Martin ; migrations économiques principalement, que le marché du travail peine à absorber au rythme des arrivées. Il en va de même en matière de prestations sociales et d'accès aux services publics, l'État et les collectivités étant peu armés pour répondre au rythme de l'accroissement démographique.

Ainsi le taux de chômage en Guyane touche 23 % de la population active (contre 9 % sur l'ensemble du territoire français), et grimpe à 44 % chez les 15-24 ans en 2014. En 2014, le PIB par habitant en Guyane s'établissait à 16 057 euros, soit moitié moins qu'en France métropolitaine (32 736 euros). Le taux de pauvreté est de 44,3 % contre 14 % pour la France entière.

Mayotte

Les conditions de vie restent toujours aussi difficiles à Mayotte, dans un contexte de forte croissance démographique et d'augmentation importante de la population de nationalité étrangère. Les situations sont cependant très variables d'un secteur à l'autre. Avec 84 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté en 2017 (moins de 959 euros par mois et par unité de consommation), Mayotte est le territoire le plus pauvre de France. Les flux migratoires, en provenance notamment des Comores, mettent en évidence les difficultés d'une population très précarisée au niveau économique, et d'accès aux droits.

Par ailleurs, quatre ménages sur dix vivent dans une maison en tôle voire en bois, végétal ou terre. L'accès à l'eau courante est aussi loin d'être généralisé : trois ménages sur dix n'ont pas de point d'eau à l'intérieur du logement.

2.1.2. Accès aux soins

A. La situation globale

Les problématiques de santé

Malgré des disparités fortes et d'importantes améliorations, la situation en matière de santé publique et d'offre de soins demeurent préoccupante dans les RUP et marquée par d'importants écarts avec les moyennes nationales.

Ainsi l'espérance de vie à la naissance est en moyenne plus basse dans les départements et régions d'outre-mer. Si la Martinique et la Réunion ont réduit les écarts et se rapprochent de l'espérance de vie en métropole, tel n'est pas le cas pour la Guadeloupe ainsi que, et de manière encore plus prononcée, pour la Guyane et Mayotte. En Guyane, l'espérance de vie est en effet de deux ans inférieurs à celle de la métropole (76,7 ans pour les hommes et 82,9 ans pour les femmes) et à Mayotte, cette espérance de vie n'est que de 74,7 ans pour les hommes et 77,9 ans pour les femmes. De même, la mortalité infantile dans les territoires ultramarins est en moyenne deux fois plus élevée que dans l'hexagone.

Par ailleurs, les perspectives d'évolution démographique mettent en exergue des défis majeurs pour le système de santé des RUP. Si pour la Guyane et surtout Mayotte, la croissance démographique pose le problème de risque de saturation des structures médico-sociales et d'accompagnement maternel et infantile, les Antilles et

à la Réunion sont, elles, concernées à court terme par le vieillissement. En effet, la Martinique et la Guadeloupe notamment compteront à partir de 2030 plus de personnes âgées que de jeunes.

La pauvreté et l'exclusion dans les départements d'Outremer révèle l'impact des inégalités sociales sur la santé. Habitat précaire et non disponibilité de l'eau potable sont par exemple des déterminants de santé importants. Les populations précaires voient leur santé affectée par un environnement insalubre et une hygiène alimentaire défaillante. Les taux de surpoids et d'obésité sont plus élevés chez ces populations avec une incidence sur le diabète et les maladies cardio-vasculaires. Par ailleurs, des populations apparaissent particulièrement exposés et vulnérables, notamment les femmes, femmes enceintes et enfants en bas âge. À la Réunion par exemple, la mortalité infantile est deux fois plus importante qu'en métropole.

Des problématiques spécifiques aux RUP en matière de santé sont aussi à souligner, en particulier :

- La prévalence des risques de maladies chroniques et, en particulier le diabète, liées aux problèmes de surpoids et d'obésité. En Guadeloupe, 8.9% de la population serait sous traitement pour diabète et 7,7 % en Martinique et Guyane. La Réunion est le territoire le plus touché par la maladie avec un taux de prévalence du diabète traité de 10,2% : un taux plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale de 4,7%.
- Les risques de maladies infectieuses et parasitaires : une vigilance plus soutenue s'impose à l'égard des risques sanitaires particuliers au contexte géographique à caractère tropical. La prévalence des maladies vectorielles telles que le chikungunya, le zika, le paludisme, la dengue, la leptospirose et la leishmaniose sont à intégrer. De même les pathologies gastroentérologiques résultant le plus souvent d'un environnement insalubre et d'un déficit en eau potable sont inquiétantes à Mayotte et en Guyane où la résorption de l'habitat précaire est loin d'être effective. Avec Mayotte, la Guyane est l'un des rares endroits où le paludisme est endémique. Par ailleurs, sont constatés les effets récurrents d'épidémies telles que la dengue ou le chikungunya. L'impact des maladies infectieuses est une réelle préoccupation dans ces territoires. Les taux d'incidence, concernant le VIH-SIDA sont plus élevés qu'en métropole avec en Guyane, territoire le plus touché, un taux de séropositivité de 112 pour 100 000 habitants, alors qu'il est de 52 en Guadeloupe et 16 en Martinique. Par contraste, le taux en métropole (hors Île de France) est de 11 pour 100 000.

L'offre de soins

Bien que les situations soient contrastées, l'organisation des systèmes de santé demeure à la peine dans certains territoires, ce qui entrave l'efficacité des prises en charge. En effet, tandis que les Antilles et la Réunion sont dans une « dynamique de convergence » avec l'hexagone, la Guyane et Mayotte accusent des retards très importants.

L'isolement de nombreuses îles ou régions de ces territoires complique l'accès aux soins et la réponse aux urgences, alors surtout que l'évacuation des malades est fréquemment imposée. La caractéristique géographique est donc une donnée importante dans l'accès aux soins car l'isolement est un facteur d'aggravation des pathologies s'il n'existe pas de dispositifs d'accès aux soins adaptés au contexte. Les populations autochtones de l'intérieur de la Guyane par exemple sont particulièrement exposées aux risques sanitaires faute de structures adaptées.

Les problèmes de répartition des professionnels de santé, aggravés par l'insularité (où l'enclavement pour la Guyane), prennent une acuité particulière rendant difficile l'accès aux soins ambulatoires et entraînant la saturation du système hospitalier et des urgences. La Guyane avait soixante-et-onze praticiens libéraux actifs dont la moitié de spécialistes pour 100 000 habitants, deux fois et demie moins que la Réunion, seule à approcher (180) la moyenne nationale (201). La Guyane et Mayotte (18) sont donc particulièrement

défavorisées. Il faut également retenir de ce constat le fait que ces moyennes recouvrent des densités localement très différentes, le plus souvent au détriment des populations les plus éloignées et défavorisées.

Les RUP sont les régions françaises où l'activité hospitalière est la plus tournée vers la population résidente. Par ailleurs, le déficit de spécialistes est particulièrement inquiétant dans certains territoires puisqu'il entrave le dépistage de certaines pathologies et leur prise en charge dans un délai favorable. C'est le cas en gynécologie obstétrique, en santé mentale et prise en charge de certains cancers. Le déficit de spécialistes procède également de la vacance de certains postes, qui ne sont pas pourvus, en raison parfois de leur manque d'attractivité.

	Nb de lits hospitaliers pour 100 000 habitants, 2014	Nb de lits hospitaliers pour 100 000 habitants, 2017
UE (27)	554.27	541.43
France	619.68	598.02
RUP		
Mayotte	141.7	141,69
Guadeloupe	550,31	485,9
Martinique	579,77	547,41
Guyane	361,97	339,07
La Réunion	381,22	396,25

	Nb de médecins (total), 2014	Nb de médecins (total), 2018	Densité de médecins (/100 000 hab.) en 2014	Densité de médecins (/100 000 hab.) en 2018
UE (27)				
France	220 474	226 219	335.3	337.9
RUP				
Mayotte	179	200	85.1	79.9
Guadeloupe	1034	1137	254.1	289.1
Martinique	1020	1095	264.4	291.1
Guyane	521	602	207.5	217.8
La Réunion	2514	2799	298.7	324.8

	Densité de pharmaciens (/100 000 hab.) en 2014	Densité de pharmaciens (/100 000 hab.) en 2018	Densité des infirmiers (/100 000 hab.) en 2014	Densité des infirmiers (/100 000 hab.) en 2018
UE (27)				
France	112.2	110.3	938	1 047
RUP				
Mayotte	27.3	29.3	343	315
Guadeloupe	87.0	97.6	850	1 070
Martinique	83.6	89.7	1 019	1 156
Guyane	54.0	54.0	625	670
La Réunion	96.4	88.9	800	879

	Nb d'EPHAD en 2015	Lits en EPHAD, 2015	Autres hébergements pour personnes âgées (foyer, SSIAD, SLD), 2015	Places dans autres hébergements pour personnes âgées, 2015
UE (27)				

France métropole	7 369	596 462	5 328	271 474
RUP				
Mayotte	-	-	-	-
Guadeloupe	19	1092	23	997
Martinique	20	1 352	28	865
Guyane	4	199	4	232
La Réunion	16	1 312	14	916

B. Les spécificités par RUP

Comme évoqué préalablement, il convient de noter l'extrême diversité des situations entre les territoires ultramarins, mais également au niveau local. En matière de santé, les constats préoccupants de Guyane et de Mayotte rejoignent ceux qui peuvent être observés dans d'autres champs. Plus singulier le cas de la Guadeloupe, qui dans beaucoup d'autres domaines apparaît plutôt favorisée au sein des RUP, est particulièrement sensible.

Guadeloupe

Les autorités sanitaires mettent l'accent sur les niveaux élevés de la mortalité infantile et de la mortalité prénatale. La prévalence importante des maladies chroniques a des effets délétères sur le bon déroulement des grossesses.

La Guadeloupe est également touchée par le vieillissement de sa population et l'augmentation du nombre de ses seniors. Le manque de services d'hébergement et d'aides accentue les difficultés rencontrées par cette partie de la population. Ainsi, un tiers des seniors guadeloupéens se déclarent en mauvais ou très mauvais état de santé. La Guadeloupe est la région de France où la perte d'autonomie des seniors vivant à domicile est la plus forte (hors Mayotte). Le nombre de personnes âgées dépendantes devrait doubler en Guadeloupe à l'horizon 2030, passant de 6 000 personnes en 2007 à 13 300 en 2030. Les personnes âgées dépendantes de 90 ans et plus seraient trois fois plus nombreuses qu'en 2010, soit 3 500 personnes. Actuellement, à peine 1 % des personnes âgées en Guadeloupe sont prises en charge par une structure spécialisée. C'est nettement moins qu'en France métropolitaine (9,5 %) et que dans les autres RUP (entre 2 % et 4 %). Ce faible niveau de prise en charge est lié à une politique qui a privilégié le maintien à domicile dans une société où l'implication de l'entourage familial est forte, ainsi qu'au taux de pénétration de l'APA dans la population. Cette demande sanitaire et sociale croissante pointe des enjeux liés au parc de structures d'accueil et au développement des services d'aides à domicile.

La Réunion

La Réunion est bien pourvue en offre de santé libérale de premier recours. La présence de médecins généralistes et chirurgiens-dentistes est comparable à celle de la métropole. Les infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes y sont même plus présents. Ainsi, 95 % des Réunionnais sont à moins de 10 minutes en voiture du médecin généraliste le plus proche. Les Réunionnais consultent également plus souvent les praticiens de premier recours que les Métropolitains ou les autres ultramarins, en particulier les infirmiers (deux fois plus). Hormis les sages-femmes, les spécialistes (ophtalmologues, psychiatres, gynécologues, pédiatres) sont en revanche plus rares. Outre leur faible densité, ils s'installent le plus souvent dans les centres-villes des grandes communes. Les temps d'accès sont alors 3 fois plus longs que pour consulter un généraliste. L'accès aux professionnels de santé est cependant inégal selon les territoires : la situation des habitants de l'Est

mais aussi des Hauts de l'île ou du Sud rural est moins favorable que celle du Nord ou de l'Ouest. L'offre étendue de spécialités hospitalières, qui s'accroît encore depuis la création du CHU de La Réunion, permet une quasi-autonomie : 98 % des Réunionnais hospitalisés le sont sur l'île.

Enfin, bien que la transition épidémiologique soit plus avancée à La Réunion qu'à Mayotte, le fardeau des maladies infectieuses reste non négligeable. Ainsi, aux problèmes de santé publique observés en France métropolitaine (épidémies saisonnières, pathologies cardiovasculaires, population vieillissante et ses pathologies associées) s'ajoutent des infections spécifiques à forte prévalence telles que la leptospirose, les arboviroses, mais aussi des pathologies potentiellement réémergentes comme le bérubéri et la filariose. Par ailleurs, les prévalences du diabète, de l'obésité et de l'asthme sont préoccupantes.

Mayotte

À Mayotte, l'offre de soins est principalement fournie par le Centre Hospitalier de Mayotte, aussi bien pour l'hospitalisation, la maternité que pour les soins externes, du fait de la faiblesse de l'offre libérale, alors même que le niveau de natalité à Mayotte est très élevé. L'offre de soins repose donc sur un réseau de dispensaires pour le niveau de premier recours, puis sur l'appui de quatre centres de référence plus outillés et enfin sur le site principal de Mamoudzou qui comporte un plateau technique supposé complet. Les autorités locales font état d'une situation critique et chronique de saturation. Au centre hospitalier, s'ajoutent 4 centres de santé intercommunaux et un réseau de 13 centres de consultation répartis sur le territoire de santé et assurant les soins de premier recours. Il n'y a pas de structure de soins de suite et de réadaptation, ni d'hospitalisation à domicile. A Mayotte, les accouchements se font dans les 4 centres de santé intercommunaux principalement par des sages-femmes du fait de la faiblesse du dispositif d'accompagnement obstétrique. Par ailleurs, l'offre de soins libérale comprend une trentaine de médecins généralistes et spécialistes. Le déficit en médecins spécialistes est un des enjeux forts pour le système de soins.

Une des particularités est l'importance de patients non-assurés ou ne disposant pas de couverture maladie complémentaire. Le recours à la médecine traditionnelle reste important à Mayotte. L'enquête de séroprévalence sur le Chikungunya, a montré que la moitié de la population n'utilisait le système de santé que pour des pathologies graves.

A Mayotte, la surmortalité masculine et féminine par rapport à la métropole concerne les maladies infectieuses, le diabète, les maladies de l'appareil circulatoire et l'asthme. En outre, on relève une surmortalité des femmes en matière de complications de la grossesse et des accouchements. En matière de spécificités, il convient également de souligner la récurrence des violences domestiques, des accidents domestiques (notamment les brûlures de jeunes enfants en lien avec les conditions de logements). Par ailleurs, la consommation d'alcool à Mayotte constitue un risque nouveau qui a largement dépassé le stade de l'émergence. Ce sont les jeunes qui sont le plus exposés compte tenu de l'absence ou de l'insuffisance des infrastructures de sports et de loisirs et de l'inactivité qui en résulte notamment hors période scolaire.

Guyane

La Guyane accuse une situation sanitaire dégradée, de graves difficultés d'offres et d'accès aux soins. Si le territoire est vaste pour une population relativement peu nombreuse, d'environ 300 000 habitants, il subit malgré tout une forte pression démographique et migratoire. Dans ce contexte, la Guyane doit faire face à un certain nombre de défis sanitaires : ceux qui proviennent de sa situation équatoriale, de la grande pauvreté et

des affections résultant de l'occidentalisation du mode de vie. Les indicateurs démontrent en effet une situation très dégradée par rapport à la moyenne nationale et aux territoires des Antilles. En Guyane, l'offre hospitalière ne parvient pas à compenser le déficit de médecins, le nombre de lits par habitant étant proche de la moitié de ceux constatés en métropole. Plus gravement, ces taux ne se sont pas améliorés avec le temps et ne suivent pas la croissance de la population. La situation des hôpitaux en Guyane était au cœur de la crise sociale de mars 2017.

Martinique

La Martinique est en matière de santé le territoire d'Outremer le plus proche des indicateurs hexagonaux. Le territoire bénéficie d'un accès aux services hospitaliers plus rapide que dans la plupart des régions. Si l'île est avantagée par une faible superficie qui limite les déplacements, l'accès aux soins est restreint à l'offre hospitalière du territoire. La majorité des spécialités médicales est assurée en Martinique et 95,7 % des hospitalisations de résidents sont prises en charge localement. Fortement attractifs, les établissements du territoire « Centre » proposent l'offre de soins la plus large. La Martinique bénéficie d'une offre de soins relativement complète : toutes les spécialités sont couvertes et la part des séjours réalisés à l'extérieur du territoire reste faible. Le défi principal repose sur l'évolution démographique du territoire, qui implique des besoins accrus en matière d'accueil et de soins des personnes âgées. Les projections de population à l'horizon 2040 prévoient en effet une accentuation du vieillissement de la population martiniquaise si les tendances démographiques actuelles se maintiennent. Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus doublerait et les plus de 80 ans seraient quatre fois plus nombreux qu'aujourd'hui.

1.2 Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles

Pour faire face à ces différents constats bien connus, marquant le décalage, notamment sur ces thématiques entre la situation métropolitaine, et à fortiori européenne, et les régions ultrapériphériques, **un livre bleu « Outre-mer »** a été élaboré pour traduire les ambitions et engagements de l'Etat. Il contient de nombreuses mesures sur la situation sociale dans les RUP, que ce soit sur les thématiques de santé, d'inclusion, et sur l'accès aux différents droits sociaux de manière général. Ces mesures font d'ailleurs d'un suivi régulier dans le cadre des comités interministériels des outre mer.

Pour chacune des thématiques de cet objectif spécifique, ce document reprend les grandes lignes des orientations et mesures comprises dans ce livre bleu.

Marché du travail

Pour faire face aux problématiques liées au marché de l'emploi dans les régions ultrapériphériques et notamment aux difficultés d'insertion des jeunes publics, fortement touchés par le chômage de masse, le livre bleu « Outre-mer » axe ses priorités sur un élan massif en faveur de la formation professionnelle des jeunes avec l'ambition de leur fournir les compétences nécessaires de trouver un emploi, et particulièrement celles nécessaires pour les nombreux emplois non pourvus.

Cette ambition passe par :

- Un engagement massif de plus de 700 millions d'euros entre 2018 et 2022 dans le cadre des pactes d'investissement dans les compétences pour accompagner vers l'emploi et former les jeunes aux filières d'avenir ;

- Une attention renforcée pour les publics les plus fragiles, grâce à l'expérimentation d'un contrat de professionnalisation adapté outre-mer et le développement des formations de pré-emploi des jeunes. Les bénéficiaires des minima sociaux bénéficieront également d'un accompagnement renforcé dans la recherche d'un emploi dans le cadre de nouveaux dispositifs qui seront mises en œuvre

A titre d'exemple, pour réduire le chômage à la Réunion en multipliant les opportunités d'emploi, de formation, d'apprentissage, de création d'entreprise et de mobilité, le plan PETREL a été mis en place autour de grands champs stratégiques : soutien aux entreprises, renforcement des aides à l'emploi et à l'insertion, accompagnement des bénéficiaires du RSA, développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage et mobilisation du FSE,

Compétences, Formation

Comme vu dans le paragraphe ci-dessus, l'ambition de l'Etat est d'investir massivement dans la formation professionnelle pour renforcer la montée en compétences des habitants ultramarins et leurs capacités à entrer sur le marché du travail.

L'objectif est également de renforcer les compétences et les offres de formation et d'éducation pour tous les publics, que ce soit pour les élèves des cycles primaire et secondaire, ou pour les étudiants en études supérieures.

Cela passe notamment pour les élèves de primaire et secondaire par :

- L'extension du dispositif d'accompagnement et de soutien scolaire « devoirs faits », déjà mis en œuvre dans tous les collèges, aux établissements de primaire dans les outre-mer afin de réduire de moitié l'écart entre les outre-mer et l'hexagone dans la maîtrise des compétences de base qui structurent l'avenir des élèves.
- L'extension des programmes de réussite éducative à l'ensemble des publics situés dans les quartiers « politique de la ville » outre-mer.
- L'engagement d'un plan de lutte contre le décrochage scolaire dans chaque territoire, la création d'au moins un lycée de la deuxième chance dans chaque territoire et le développement des internats de réussite pour tous.

L'enseignement supérieur est également confronté à un certain nombre de défis, notamment du fait de l'éloignement et de la taille réduite des établissements, afin d'acquérir les infrastructures et formations nécessaires pour accompagner les étudiants.

Le livre bleu prévoit ainsi de :

- Etendre l'offre de formation et l'adapter aux contextes locaux en favorisant les synergies entre universités d'un même bassin et le recours au TIC pour améliorer les liens entre l'hexagone et les territoires ultramarins.
- Favoriser les mobilités des étudiants et des enseignements, notamment avec la Métropole, dans le cadre d'engagements de performance des établissements.
- Renforcer les moyens d'accompagnement des étudiants dans les cycles supérieurs, en mobilisant les dispositions de la loi ORE du 8 mars 2018, qui prévoit notamment un accompagnement renforcé des élèves de secondaires pour leur faciliter l'accès aux études supérieures, la transformation du premier cycle - création de nouvelles places par filière, création de nouveaux cursus innovants, mis en œuvre de dispositifs de réussite, parcours personnalisés – ou encore par l'amélioration des conditions de vie, notamment de logements des étudiants. La mobilisation de ces nouvelles dispositions doit permettre de ramener progressivement les taux de réussite des étudiants des universités ultramarines à un niveau comparable aux étudiants hexagonaux.

Inclusion, Pauvreté

En matière de pauvreté et d'inclusion sociale des habitants des outre-mer, au-delà des mesures en faveur du développement économique ou de l'accès aux droits divers des citoyens, l'Etat a fait de la lutte contre la pauvreté des enfants et de leur inclusion sociale dès le plus jeune âge un objectif prioritaire.

Ainsi, les ambitions du livre bleu visent à :

- Développer les dispositifs d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans, en priorisant les territoires où les besoins sont les plus importants (Mayotte, Guyane, Réunion) afin de répondre au déficit de places et de structures.
- Le renforcement du soutien financier aux établissements d'accueil des jeunes enfants, notamment pour les familles les plus modestes.
- Ou encore l'expérimentation de nouveaux modes d'action, notamment la création de guichet unique de la petite enfance, ou encore la création de dispositif d'accompagnement des familles à la parentalité.

La Réunion est un des 10 territoires démonstrateurs pour la mise en place de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en septembre 2018. Parmi les objectifs figurent la lutte contre la reproduction de la pauvreté par l'égalité des chances, la garantie des droits fondamentaux des enfants ; la garantie d'un parcours de formation pour tous les jeunes ; l'accessibilité des droits sociaux plus accessibles et l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Accès aux soins

Les mesures comprises dans le livre bleu sur le système de santé et l'accès aux soins dans les régions ultrapériphériques réaffirment la place de ces thématiques comme des enjeux majeurs pour ces territoires. Les quatre ambitions promues seront mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022, le plan national de santé publique (PNSP) et les projets régionaux de santé (PRS).

- Ambition 1 : Créer un fonds de santé dédiés aux actions de santé publique dans les outre-mer

Au-delà de financements supplémentaires accordés aux agences régionales de santé pour mener leurs actions de prévention, notamment pour répondre aux problématiques d'addiction, l'Etat entend créer un nouveau fonds spécifique dédiés à la réalisation d'actions pour répondre aux besoins dans les outre-mer. De plus, à partir de 2019, un service sanitaire est créé pour les étudiants en études de santé. Ces nouvelles ressources humaines bénéficieront aux territoires ultra-marins et pourront permettre de répondre aux enjeux identifiés.

- Ambition 2 : Développer la médecine de proximité

Face au constat de l'éloignement de l'accès aux soins pour les citoyens ultramarins, en raison notamment d'une offre insuffisante de personnels médicaux dont les spécialistes, mais aussi des caractéristiques géographiques de ces territoires, un certain nombre de mesures visent à favoriser le rapprochement de l'offre de soins des besoins des habitants des régions ultrapériphériques :

- Création de 100 postes d'assistants spécialistes (obstétriciens, réanimateurs, etc) « outre-mer » avec un statut attractif permettant de réduire l'écart dans l'offre de soins entre les outre-mer et la métropole.
- L'Etat entend faciliter et encourager les installations des professions de santé par le développement de contrats d'installation ou de mobilité spécifiques aux caractéristiques des outre-mer.
- Encourager le développement des maisons de santé pour favoriser le maillage de l'offre de santé sur les territoires ultramarins, avec une expérimentation spécifique de maison de santé mobile.

- Favoriser les échanges entre les centres hospitaliers hexagonaux et ultra-marins.
 - Envisager de nouvelles répartitions des tâches entre les professionnels de santé pour faire face au manque de professionnels de santé. Ainsi, la « pratique avancée en santé » permettra à la fois de rendre les postes plus attractifs et d'améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients.
- Ambition 3 : Transformer l'écosystème sanitaire ultramarin

Au-delà des négociations autour de la transformation du mode de financement du système hospitalier ultramarin, l'Etat entend transformer et ajuster les systèmes de santé aux problématiques locales face aux problématiques et aux écarts persistants.

Cette ambition passe notamment par la création d'un centre de ressources national qui permettra d'appuyer les agences régionales de santé ultramarines et d'intervenir de façon continue sur les problématiques de ces territoires afin d'interroger et d'adapter les modes de gestion.

Un autre objectif est de promouvoir une stratégie numérique de santé ambitieuse, ambition déjà engagée dans certaines RUP menant des projets numériques de santé dans le cadre des fonds européens, afin de répondre aux contraintes d'éloignement des offres de soins, notamment en :

- Assurant la bonne couverture numérique des établissements de santé et médico-sociaux ;
 - Généralisant dans la pratique quotidienne l'usage de la télémédecine, en premier lieu des téléconsultations, afin qu'elle bénéficie à l'ensemble de la population ;
 - Favorisant le partage sécurisé des données médicales entre professionnels ;
 - Permettant aux patients d'utiliser des services numériques pour un meilleur accès au système de santé: rendez-vous, conseil médical, prescription électronique, accès au dossier médical partagé.
- Ambition 4 : Accompagner la résilience et l'intégration régionale

Cette ambition a pour objectif de promouvoir de prendre en compte les problématiques de risques sanitaires exceptionnelles, à travers un plan ORSAN DOM (organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles) dédié, mais aussi d'encourager les coopérations régionales avec les territoires voisins afin d'améliorer la prise en charge des patients et d'envisager des problématiques communes (accueil de professionnels étrangers, gestion des flux migratoires, etc).

Objectif stratégique 5 – Une Europe plus proche des citoyens

1.1 La situation globale des RUP françaises

Les projets de règlements 2021-2027 envisagent à ce jour l'organisation de l'OS5 « Une Europe plus proche des citoyens » par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales » en 2 objectifs spécifiques :

- i) prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines ;

ii) prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux.

La distinction faite sur le plan métropolitain entre urbain, rural, littoral ou montagne comme base de l'identification de territoires intercommunaux ou intercommunautaires à enjeux devant justifier de démarches de développement local n'est pas opérante dans les RUP de la même manière. En effet les communes, souvent de grandes tailles, peuvent comprendre à la fois des espaces urbains, ruraux, littoraux et de montagne. Dans ces conditions, il est nécessaire d'approcher cette question à une échelle plus fine pour identifier les territoires justifiant de démarches territoriales intégrées ou de développement local mené par les acteurs locaux du fait de problématiques soit de concentration de difficultés en zones urbaines denses (pauvreté, chômage, niveau de formation faible), soit de crise économique, de déprise démographique ou d'une faible création d'emplois pour les espaces notamment ruraux.

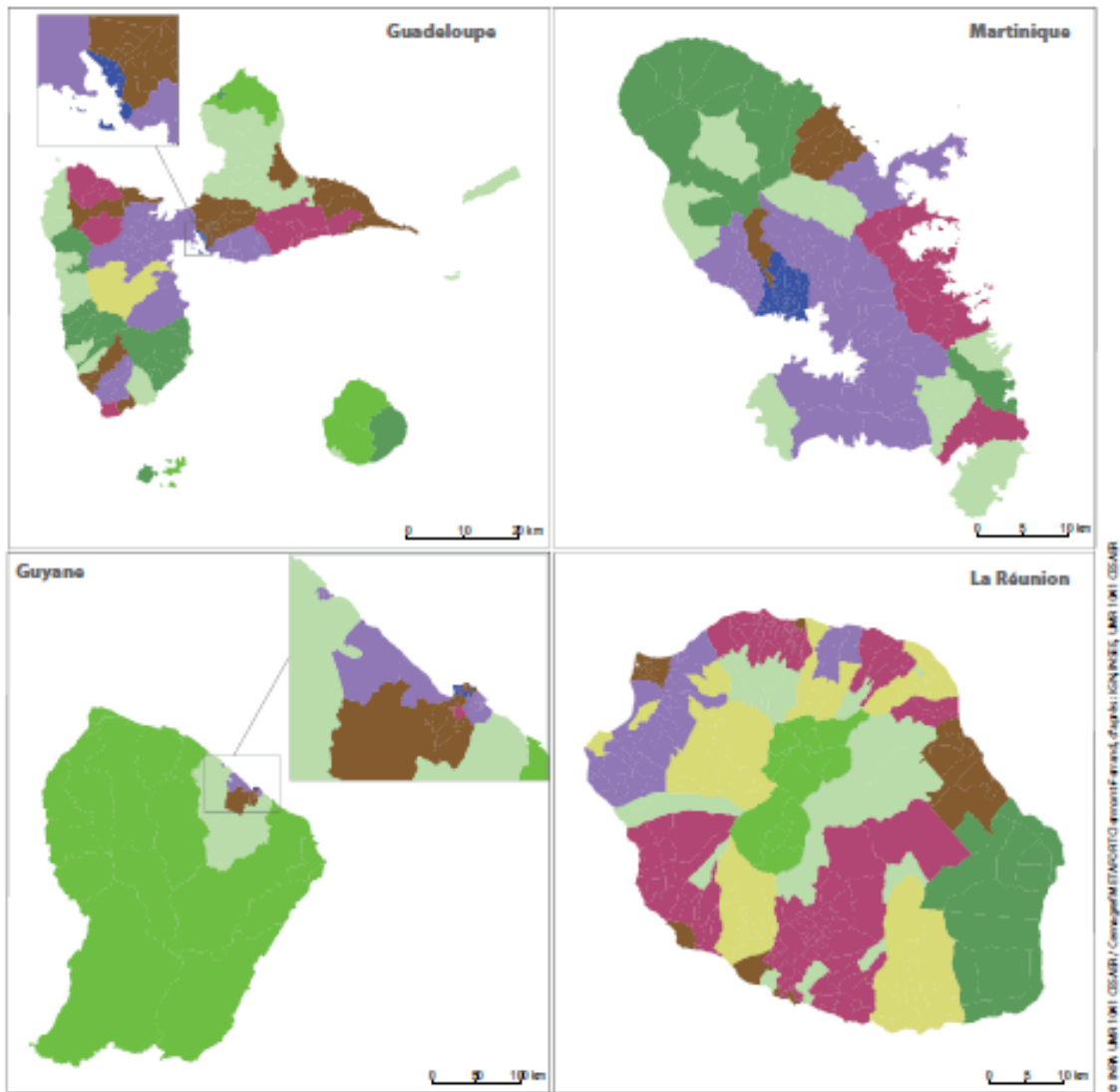
Compte tenu de cette particularité des RUP sur le plan de l'organisation territoriale, il est proposé de s'appuyer sur la typologie des territoires établie dans le cadre d'une étude réalisée pour la DATAR en 2011 « Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) », qui avait porté sur la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane⁸⁴. La typologie était construite sur 3 champs thématiques (Espace, population et conditions de vie – Emploi et activités économiques – Paysages) en mobilisant certaines données statistiques de l'Insee à l'échelon des IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique). Cependant, selon les auteurs de l'étude, ce découpage ne résout pas pour autant le problème de l'hétérogénéité communale, seules 72 communes sur les 112 étant découpées en IRIS, et par ailleurs, la taille des IRIS n'étant pas homogène.

De ce fait, en raison des spécificités liées à la taille des communes, les résultats d'une telle typologie des RUP sont à prendre avec prudence et justifieraient de conduire une étude spécifique selon une méthodologie et sur la base de critères adaptés. Il est toutefois possible de tirer certains enseignements de ces travaux.

La typologie réalisée pour les quatre territoires d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) permet de dégager huit types d'espace : quatre urbains, avec des différences qui reposent principalement sur les dynamiques migratoires et les conditions socio-économiques, et quatre ruraux, avec des composantes résidentielles, touristiques et agricoles qui jouent des rôles plus ou moins marqués.

Il ne s'agit pas ici de proposer une typologie mobilisable en l'état pour orienter les dispositifs de développement territorial. En revanche les éléments présentés ci-après mettent en lumière des disparités sensibles entre les RUP et entre les territoires qui les composent. Il s'agit tout particulièrement de souligner la nécessité d'adapter les outils et les leviers prévus aux réalités infra-territoriales.

⁸⁴Pour des raisons de manque de données, Mayotte n'avait pu faire l'objet d'une analyse.



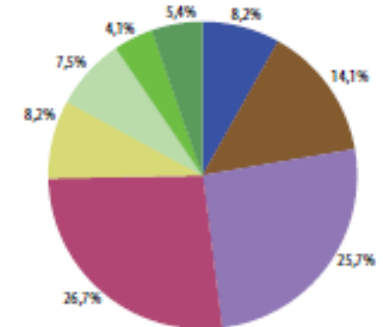
1. Des espaces urbanisés

- 1.1. Espaces urbanisés centraux à forte densité de population et d'emploi, avec un solde migratoire négatif
- 1.2. Espaces urbanisés à densités modérées, à revenus très élevés en croissance de population et d'emploi
- 1.3. Espaces urbanisés en déprise démographique, à forte densité de population et d'emploi, à revenus faibles et population modeste
- 1.4. Espaces urbanisés denses et bien équipés, à revenus élevés, en croissance de population et d'emploi

2. Des espaces ruraux

- 2.1. Espaces sous influence urbaine à densité modérée, à revenus faibles et population modeste
- 2.2. Espaces résidentiels et agricoles peu denses, à revenus faibles et population modeste
- 2.3. Espaces agricoles très peu denses, avec baisse de l'emploi et exode rural, à revenus très faibles et population très modestes
- 2.4. Espaces agricoles, forestiers et touristiques, peu denses, en croissance de population et à forte croissance d'emploi, à revenus très faibles et population jeune

Répartition de la population des DOM selon les classes de la typologie



La caractérisation de ces 8 types d'espaces est la suivante :

Compte-tenu du poids géographique de la Guyane, les pourcentages de superficie sont également présentés en excluant ces territoires.

Types d'espaces	Principales caractéristiques
Espaces urbains (7 148 km² : 4% de la superficie totale) / 5 299km² : 42% de la superficie hors territoires guyanais)	
1.1	Espaces urbanisés centraux à très forte densité de population et d'emploi, avec un solde migratoire négatif 0,05% du territoire des 4 RUP considérées et 8% de la population (0,6% du territoire hors Guyane) Part des catégories socioprofessionnelles « supérieures » plus élevée que dans les autres classes Revenu moyen des foyers fiscaux équivalent à la moyenne des 4 RUP Densité en très forte baisse et population vieillissante Caractéristique des villes préfectures, hors Réunion
1.2	Espaces urbanisés à densité modérée, à revenus très élevés, en croissance de population et d'emploi 1% de la superficie et 26% de la population (12,8% du territoire hors Guyane) Fort accroissement de la population et des emplois Taux de chômage et d'emplois à temps partiel faibles Part des allocataires des minima sociaux faible et revenu moyen le plus élevé des 8 classes
1.3	Espaces urbanisés en déprise démographique, à forte densité de population et d'emploi, à revenus faibles et population « modeste » 1% de la superficie et 14% de la population (7,4% du territoire hors Guyane) Densité de population et d'emplois forte Niveau de qualification de la population assez faible et taux de chômage plutôt élevé Revenus faibles
1.4	Espaces urbanisés denses et bien équipés, à revenus élevés, en croissance de population et d'emploi 1% de la superficie et 27% de la population (22,2% du territoire hors Guyane) Densité de population en forte augmentation Très fort niveau d'équipement en commerces et services courants Population à niveau de vie élevé
Espaces ruraux (141 336 km² : 96% de la superficie totale) / 7 082km² : 57% de la superficie hors territoires guyanais)	
2.1	Espaces sous influence urbaine à densité modérée, à revenus faibles et population « modeste » 1% de la superficie et 8% de la population (17,2% du territoire hors Guyane) Croissance de la démographie et de l'emploi Forte présence d'ouvriers, employés et allocataires des minimas sociaux Taux de chômage et part d'actifs à temps partiel important Niveau de qualification des 25-49 ans faible
2.2	Espaces résidentiels et agricoles peu denses, à revenus faibles et population « modeste » 8% de la superficie et 8% de la population (17,1% du territoire hors Guyane) Densité faible et décroissance démographique Faible taux d'emploi, avec une place importante de l'agriculture Conditions de vie modestes
2.3	Espaces agricoles très peu denses, avec baisse de l'emploi et exode rural, à revenus très faibles et population très « modeste » 1% de la superficie et 4% de la population (15,7% du territoire hors Guyane) (0,6% du territoire hors Guyane) Exode rural et population âgée Poids important de la sphère agricole et agroalimentaire Niveau de qualification et revenus parmi les plus faibles Taux de chômage et part des actifs à temps partiels parmi les plus élevés
2.4	Espaces agricoles, forestiers et touristiques peu denses, en croissance de population et à forte croissance d'emploi, à revenus très faibles et population jeune 87% de la superficie et 5% de la population (7,2% du territoire hors Guyane) Densité très faible, mais accroissement démographique Population la plus jeune des 8 classes avec le niveau de formation le plus faible Economie agricole et en partie touristique Revenu moyen le plus faible, mais avec des écarts de revenus les plus forts Taux de chômage le plus important, mais croissance de l'emploi

L'objectif des éléments ci-après n'est pas de réévaluer la typologie proposée, mais de proposer une actualisation de certaines données afin de mettre en exergue la situation particulière des territoires ultrapériphériques au regard de leur fonctionnement territorial.

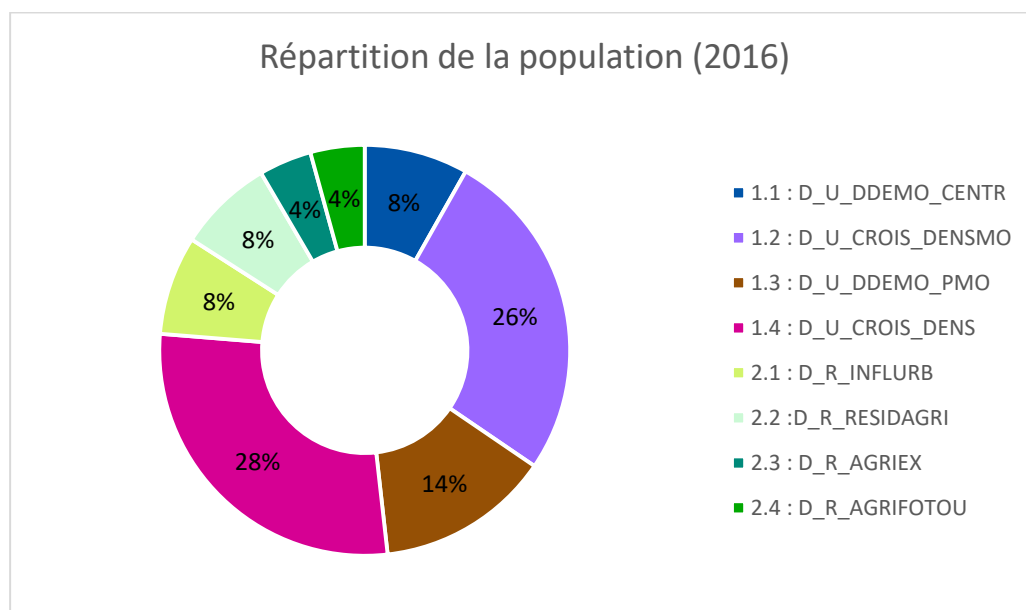
Répartition de la population

Les espaces ruraux (catégories 2.1 à 2.4) concentrent 25% de la population ; les 75% autres étant compris dans les espaces plus urbains. Il convient néanmoins de mettre en lumière quelques différences au sein des RUP étudiés.

En % de la population 2016	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
Espaces ruraux	29,18	40,77	19,77	22,35
Espaces urbains	70,82	59,23	80,23	77,65

Les territoires qualifiés d'urbains regroupent des parts variables de la population. Ainsi en Martinique, plus de 80% de la population y réside, pointant la nécessité d'approcher les questions de développement territorial dans les zones urbaines denses et, en particulier dans les quartiers sensibles. A l'inverse la répartition de la population en Guyane, apparaît beaucoup plus équilibrée du fait des contraintes géographiques particulières.

De manière plus fine, la majorité de la population des RUP est concentrée dans des espaces urbains périphériques aux centralités (types 1.2 et 1.4), posant la question de l'occupation de l'espace, de l'extension urbaine et du mitage foncier. Il convient également de souligner que 14% de la population vit dans des espaces urbains marqués par de faibles revenus.



En matière de répartition démographique, on observe globalement les mêmes équilibres. 50% des personnes de plus de 65 ans résident dans les secteurs 1.2 et 1.4, tandis que 25% d'entre eux se répartissent dans des secteurs urbains ou ruraux marqués par un faible niveau de revenus.

Niveau de formation

Les équilibres en matière de niveau de formation mettent en évidence des situations de profondes inégalités au sein de secteurs aux caractéristiques similaires. Ainsi le secteur 1.4 (zone dense à forte croissance) concentre tant la majorité des personnes non-diplômées que celles disposant d'une qualification supérieure. Pour cette dernière catégorie, on observe néanmoins une très forte sur-représentation (+ de 35%) dans le secteur 1.4.

A un niveau plus fin, des écarts sont aussi à souligner entre RUP. Pour la Guyane, la majorité des personnes non diplômées sont présentes dans les espaces agricoles et forestiers (2.4) soit 35% de la population concernée. En revanche à la Martinique, c'est plus de 40% des non-diplômés qui résident dans les secteurs en croissance mais à densité modérée (1.2).

Niveau d'emploi

La répartition des personnes en situation de chômage parmi les 15-65 ans correspond peu ou prou à la répartition de la population au niveau des RUP.

Quelques points peuvent néanmoins être soulignés, et notamment la concentration de plus de 35% des personnes en recherche d'emplois dans les secteurs à faible revenus, urbains et ruraux et 30% dans les secteurs urbains denses et en croissance.

Répartition de l'emploi

En 2016 (%)	Actifs agricoles	Actifs artisans	Actifs cadres	Actifs ouvriers
1.1 : D_U_DDEMO_CENTR	1,26	7,00	7,72	6,63
1.2 : D_U_CROIS_DENSMO	14,14	29,96	39,12	24,91
1.3 : D_U_DDEMO_PMO	12,34	13,15	10,22	13,59
1.4 : D_U_CROIS_DENS	28,29	27,07	29,47	29,19
2.1 : D_R_INFLURB	9,06	7,15	5,07	9,83
2.2 : D_R_RESIDAGRI	14,45	7,44	4,19	7,46
2.3 : D_R_AGRIEX	9,16	3,47	1,69	4,48
2.4 : D_R_AGRIFOTOU	11,31	4,75	2,52	3,91

La répartition des actifs met en exergue l'importance des secteurs 1.2 et 1.4 dans le fonctionnement économique des RUP étudiés sur l'ensemble des champs d'activités considérés. L'importance des actifs agricoles dans le secteur 1.4 en particulier interroge le poids de cette activité dans ce secteur et montre l'imbrication forte dans les RUP entre zones denses de nature plutôt urbaine et zones agricoles.

Logements

La répartition des logements est quasi-similaire à celle de la population (76% pour les secteurs urbains / 24% pour les secteurs ruraux).

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Ensemble des 4 RUP
1.1 : D_U_DDEMO_CENTR	3,78	26,11	24,27	0,00	10,77
1.2 : D_U_CROIS_DENSMO	20,74	24,06	33,42	18,20	24,16
1.3 : D_U_DDEMO_PMO	31,32	20,28	5,36	9,24	16,13
1.4 : D_U_CROIS_DENS	8,23	8,51	11,73	50,85	21,58
2.1 : D_R_INFLURB	0,55	0,00	0,00	15,79	4,72
2.2 : D_R_RESIDAGRI	21,79	1,73	15,29	1,74	12,41

2.3 : D_R_AGRIEX	9,37	0,00	9,93	1,42	6,50
2.4 : D_R_AGRIFOTOU	4,22	19,31	0,00	2,75	3,72

1.1 Les spécificités à l'échelle des RUP

Le tableau suivant présente le pourcentage de population pour chacun des types et pour chaque RUP ayant fait l'objet de l'étude pour le CGET.

		GUA	GUY	MART	REU	Total général
1.1	D_U_DDEMO_CENTR	4,07	15,58	20,83	0,00	7,21
1.2	D_U_CROIS_DENSMO	28,56	23,76	41,33	18,98	26,10
1.3	D_U_DDEMO_PMO	27,03	14,65	4,99	10,37	13,38
1.4	D_U_CROIS_DENS	11,16	5,24	13,08	48,30	27,44
2.1	D_R_INFLURB	1,24	0,00	0,00	17,98	8,36
2.2	D_R_RESIDAGRI	17,14	1,84	12,53	1,49	6,99
2.3	D_R_AGRIEX	8,28	0,00	7,24	1,38	3,78
2.4	D_R_AGRIFOTOU	2,52	38,93	0,00	1,50	6,74
TOTAL		100	100	100	100	100

Territoires concernés sur chaque RUP

- 1.1 Type concernant les villes Préfectures, sauf à la Réunion
- 1.2 Guadeloupe : périphérie de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre.
Guyane, il concerne le centre-ville de Kourou, ainsi que les périphéries est et ouest de Cayenne.
Martinique, il occupe une place très importante, depuis le centre de l'île, en longeant la bande côtière caraïbe jusqu'à la presqu'île des Trois-Ilets.
Réunion : parties basses de Saint-Paul, de la Possession et de Sainte-Marie.
- 1.3 Guadeloupe, il se retrouve à la fois sur Basse Terre et sur Grande Terre
Guyane, il occupe une partie de Cayenne
Martinique : hauteurs de Fort-de-France et commune de Sainte-Marie.
Réunion : communes de Saint-Benoît, Le Port, Sainte-Marie, Étang-Salé et Saint-Pierre.
- 1.4 Ce type concerne principalement la Réunion sur des zones d'urbanisation en pentes fortes, fragmentant des espaces agricoles et forestiers.

Guadeloupe et Martinique : type moins présent et le plus souvent sur des pentes faibles, en contexte agricole que fragmente l'urbanisation

Guyane : partie sud de la commune de Cayenne.

2.1 Absent de Martinique et Guyane

Guadeloupe : petite partie de la commune de Petit-Bourg

Réunion : type très présent correspondant à l'extension des quartiers résidentiels vers des hauteurs aux pentes fortes.

2.2 Guadeloupe : communes de la côte ouest de Basse Terre, ainsi qu'à la partie centre-ouest de Grande Terre et à la Désirade.

Guyane, il occupe toute la périphérie de Cayenne.

Martinique, il correspond à des espaces éloignés des centres urbains

Réunion, il concerne des espaces reculés et difficiles d'accès.

2.3 Guadeloupe, on trouve ce type essentiellement dans le sud de Basse Terre, ainsi qu'à Marie Galante, et aux Saintes.

Guyane : ce type est absent.

Martinique, il occupe principalement le nord de l'île.

Réunion : communes de Saint-Philippe et Sainte-Rose.

2.4 Guadeloupe : nord de la Guadeloupe, Marie Galante et Saintes

Guyane : type très représenté par l'importance de ses espaces en forêt et topographie plane (80 % de la superficie).

Martinique : ce type est absent

Réunion : centre de l'île.

Principaux territoires à enjeux

Au vu des éléments précédents, plusieurs types de territoires peuvent justifier d'approches territoriales intégrées associant plus intensément les acteurs locaux :

- Des territoires marqués par une concentration de la population dans des secteurs urbains de forte croissance, en contiguïté avec les « hypercentres » historiques, et qui correspondent parfois à des zones de forts risques naturels (pentes). La concentration de ces densités, qui tend à se renforcer, interroge nécessairement le modèle d'avenir de ces espaces notamment dans une optique de vulnérabilité renforcée aux risques naturels.
- Des territoires urbains avec des inégalités fortes, des problématiques de formation, d'accès à l'emploi, de vieillissement, dans des secteurs qui apparaissent par ailleurs comme plutôt dynamiques et favorisés.
- Des territoires ruraux présentant des revenus modestes et des difficultés d'accès à l'emploi, celui-ci étant concentré dans les secteurs de diffusion urbaine.
- Des territoires ruraux à très faible densité ou marqués par un phénomène d'exode rural important.

Démarches d'approche territoriale intégrée conduites dans la période 2014-2020 – Antilles-Guyane

	Guyane		Martinique			Guadeloupe	
Fonds mobilisé	FEDER (PO CTG)	FEADER	FEDER (PO CTM)	FSE (PO Etat)	FEADER	FEDER & FSE (PO CR)	FEADER
Type de dispositif	ITI	LEADER	ITI	DLAL	LEADER	ITI	LEADER
Nombre	1	5	3	3	2	3	5
Porteur	Commune de St Laurent du Maroni	5 GAL : - AGGLO'GAL (GAL CACL) - GAL EST (GAL CCEG) - GAL des Savanes (GAL CCDS) - GAL Nord Ouest (GAL CCOG) - GAL du Sud (GAL PAG)	4 communes couvertes par 3 porteurs : - Ville du Lamentin - Ville de Fort de France - EPCI Cap-Nord (Villes du Robert & Ste Marie)	EPCI	GAL : - Nord - CACEM	3 territoires ciblés : - Nord Grande Terre - La Côte sous le vent - Iles du Sud	GAL : - Nord Basse Terre - Sud Basse Terre - Nord Grande Terre - Marie Galante - Saint Martin
Champ d'application	Numérique : - au service des entreprises et de l'emploi - au service de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'insertion - dans les quartiers		Développement urbain intégré. Pour les quartiers « politique de la ville » des EPCI uniquement. Financement s'intégrant dans 6 objectifs thématiques du PO (innovation, compétitivité, transition énergétique, environnement, emploi, inclusion)	Inclusion sociale via les PLIE des EPCI		Développement économique Tourisme Valorisation du patrimoine naturel et culturel Emploi et formation	
OT concernées	OT2 numérique OT3 développement des entreprises OT 6 infrastructures		OT1 OT3 OT4 OT5 OT8 OT9	OT9		OT3 OT5 OT8 OT10	

Démarches d'approche territoriale intégrée conduites dans la période 2014-2020 – Océan Indien

	La Réunion		Mayotte	
Fonds mobilisé	FEDER (PO CTG)	FEADER	FEDER-FSE	FEADER
Type de dispositif	ITI	LEADER	ITI	LEADER
Nombre	5	4	1	3
Porteur	Les 5 EPCI de l'île : - CA du Sud - CINOR - CIREST - CIVIS - TCO	GAL : - Nord - Est - Ouest - Grand Sud Terre de volcans	- Commune de Mamoudzou	GAL : - Nord et Centre de Mayotte - Est mahorais - Ouest Grand sud
Champ d'application	Les stratégies, en cohérence avec les contrats de ville, visaient en particulier : - La modernisation de zones d'activité - La production d'eau chaude solaire dans le parc social - L'appui aux projets d'urbanisation autour des gares et stations TCSP - La restructuration urbaine des quartiers sensibles		Les projets prévus étaient de plusieurs types : - Aménagement et développement de services collectifs - Amélioration des circulations - Soutien à la création d'emplois - Animation de la vie sociale	
OT concernées	OT3 OT4 OT9		OT2 OT5 OT6 OT9	

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Ministère des outre-mer
Direction générale des outre-mer
Sous-direction des politiques publiques
Bureau des politiques européennes, d'insertion régionale et de valorisation de l'outre-mer
leana.rulle@outre-mer.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr
www.outre-mer.gouv.fr